



Rapport

annuel

2007

2008

**La Financière
agricole**

Québec 

Toujours là quand ça compte

Table des matières

LES FAITS SAILLANTS	3
LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC	5
1. Lettres de présentation du rapport	6
2. Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents	7
3. Rapport de la Direction de la vérification interne	7
4. Message du président du conseil d'administration	9
5. Message du président-directeur général	11
6. Le contexte	12
7. Notre apport aux entreprises agricoles et forestières	13
Des objectifs d'affaires prioritaires	13
Une organisation engagée envers son milieu	13
L'utilisation efficiente des ressources	15
Le cadre financier	19
Nos programmes de financement	20
Nos programmes d'assurance et de protection du revenu	22
Les investissements de Capital Financière agricole inc.	26
Financière agricole du Québec – Développement international	27
L'état des fonds	27
LES ANNEXES	29
ANNEXE 1 : Informations relatives aux exigences législatives et gouvernementales	30
ANNEXE 2 : Des résultats qui comptent	36
ANNEXE 3 : Tableaux, statistiques et cartes	42
ANNEXE 4 : Pour vous, à la grandeur du Québec	51
ANNEXE 5 : Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de La Financière agricole du Québec	53
ANNEXE 6 : Conseil d'administration de La Financière agricole du Québec	56
ANNEXE 7 : Comité de direction de La Financière agricole du Québec	57
ANNEXE 8 : Organisation administrative	58
ANNEXE 9 : Conseil d'administration de Capital Financière agricole inc.	60
ÉTATS FINANCIERS DE 2007-2008	Tiré à part

Crédits photos :



Ferme Bonté, Sainte-Sophie-d'Halifax, Centre-du-Québec

Les faits saillants

Financement

L'encours des prêts agricoles s'élève à 4,3 milliards de dollars. Les activités de financement agricole et forestier ont dépassé 800 millions de dollars, soit des garanties de prêts de 761 millions de dollars et des ouvertures de crédit de l'ordre de 46 millions de dollars. Outre ces activités de financement, La Financière agricole a apporté une attention particulière à la relève agricole : les subventions à l'établissement ont augmenté de 5 %, les subventions à l'encadrement de 26 % et les subventions au démarrage de 57 %.

Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA)

L'ASRA a couvert des valeurs assurées de plus de 3,5 milliards de dollars et supporté plus de 16 600 entreprises agricoles. Les compensations du programme ASRA complémentaire, après considération des prévisions de paiements du programme Agri-stabilité, représentent pour l'année financière 2007-2008, 632,1 millions de dollars, dont 217,2 millions pour le secteur céréalier, 181 millions pour le secteur porcin et 212,2 millions pour le secteur des bovins de boucherie.

Appui à l'industrie porcine

En décembre 2007, le gouvernement du Québec a mis en place, pour une deuxième année consécutive, le Programme d'aide spéciale aux exploitations porcines touchées par le syndrome de dépérissement postsevrage (SDPS). En effet, déjà fortement éprouvées par la propagation de la maladie en 2005, les entreprises porcines ont dû composer également avec les conséquences du syndrome en 2006. Le programme d'aide spéciale a apporté un complément aux interventions déjà octroyées au secteur porcin par le programme ASRA et le PCSRA pour l'année 2006. Outre le volet financement du programme d'aide spéciale, La Financière agricole a administré le volet permettant l'octroi d'une compensation lorsque le taux de mortalité des porcs dans l'entreprise visée dépassait 6 %.

Programmes AGRI

À partir de l'année de participation 2007, le programme Agri-stabilité a remplacé le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA). La protection ne s'applique toutefois plus aux premiers 15 % de baisse de marge, puisque le nouveau programme Agri-investissement sert à couvrir les fluctuations mineures de revenus. Le programme Agri-investissement est un outil de gestion des risques de l'entreprise qui permet au participant de déposer un montant dans un compte à son nom et de recevoir, en contrepartie, un montant équivalent des gouvernements. Le participant peut retirer de l'argent de son compte, en fonction des besoins de son entreprise. Le montant maximal du dépôt est de 1,5 % des ventes nettes ajustées de l'entreprise pour l'année de participation. Ces deux programmes sont financés à 60 % par le gouvernement fédéral et à 40 % par le gouvernement du Québec.

Écoconditionnalité

En novembre 2007, le conseil d'administration a adopté deux nouvelles mesures d'écoconditionnalité. Ces mesures portent sur la protection des bandes riveraines et l'interdiction d'accroître la superficie cultivée dans certaines municipalités. Des modifications ont également été apportées à la mesure portant sur le bilan de phosphore. Parmi celles-ci se retrouvent l'abrogation de la disposition relative au Plan d'accompagnement agroenvironnemental et la révision de la méthode d'ajustement du calcul de la compensation à l'assurance stabilisation à compter de l'année d'assurance 2008.

Prestation électronique de services

La Financière agricole a implanté, en novembre 2007, un nouveau dossier en ligne pour l'ensemble des entreprises agricoles. Ce dossier intègre tous les produits financiers détenus par l'entreprise agricole, les données financières des cinq dernières années, certaines transactions électroniques ainsi que l'accès au plan de ferme de l'entreprise. En date du 31 mars 2008, près de 6 200 entreprises agricoles avaient adhéré à leur dossier en ligne, dépassant au-delà de 50 % la cible fixée par l'organisation.

Assurance récolte : approche par dérivés climatiques

En 2007, La Financière agricole a établi les pertes liées à la protection collective du foin selon une nouvelle approche par dérivés climatiques. Cette méthode estime à la fois les pertes de rendement et les pertes de qualité. Les taux de perte reposent sur des modèles mathématiques qui estiment le rendement et la perte de valeur nutritive des fourrages à partir des données climatiques provenant d'un réseau de 234 stations météorologiques. Les indemnités versées en 2007 ont atteint plus de 18 millions de dollars.

Présence et concertation sur le terrain

Le réseau régional a tenu des rencontres régulières avec chaque fédération régionale de l'Union des producteurs agricoles (UPA) et a assuré une participation active aux conseils d'administration du Réseau agriconseils, aux tables de concertation agroalimentaires régionales et à des comités de concertation et de planification stratégiques dans les différentes régions du Québec.

Financière agricole du Québec – Développement international (FADQDI)

En novembre 2007, était créée Financière agricole du Québec – Développement international dont le mandat est d'exporter, hors des frontières du Québec, les compétences et le savoir-faire développés par La Financière agricole. Les interventions de FADQDI sont diversifiées et se réalisent avec des partenaires québécois ou étrangers. Depuis sa création, l'organisation a présenté des manifestations d'intérêt pour la réalisation de projets en Asie, en Amérique latine, en Afrique et en Europe. Parallèlement, FADQDI a conclu des ententes de collaboration avec des partenaires québécois.

Couverture de presse

La couverture médiatique consacrée à La Financière agricole est en constante progression en 2007-2008 avec une hausse de plus de 25 % du nombre d'articles et de mentions dans les médias québécois, comparativement à l'an dernier. L'impact majeur de la couverture de presse contribue activement à accroître la notoriété de l'organisation comme acteur économique de premier plan auprès des entreprises agricoles.



Saint-Jacques-de-Leeds, Chaudière-Appalaches

La Financière agricole du Québec

I Sa mission

La Financière agricole du Québec (FADQ) a pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire. Dans la poursuite de cette mission, l'organisation attache une importance particulière au développement du secteur primaire.

II Une organisation de première ligne

Trois grands mandats émergent de la mission de l'organisation : le développement du secteur agricole et agroalimentaire sur une base durable, l'adaptation de celui-ci aux grands enjeux qui le sollicitent et l'appui au milieu pour assurer sa pérennité, notamment lors de périodes difficiles.

En tant qu'organisme québécois unique chargé de la gestion des outils financiers destinés au monde agricole, La Financière agricole voit à stimuler les investissements et à protéger les revenus des entreprises agricoles québécoises en vue de favoriser leur réussite. Elle entretient des relations d'affaires avec plus de 26 000 entreprises agricoles et près de 1 500 entreprises forestières.

La société disposait d'un budget septennal, se terminant le 31 mars 2008, prédéterminé par le gouvernement du Québec, dont le montant annuel était de 305 millions de dollars. Elle administre des valeurs assurées qui s'élèvent à 4,6 milliards de dollars. Quant à son portefeuille de prêts, il atteint 4,3 milliards, ce qui représente 52 % du financement agricole au Québec.

Par ses nombreuses interventions, La Financière agricole contribue au développement économique du Québec et de ses régions. Elle offre une gamme d'outils financiers de gestion de risques pour préserver la stabilité économique et financière des entreprises agricoles : le financement agricole et forestier avec garantie de prêts, la protection contre la hausse des taux d'intérêt, l'aide financière à l'établissement en agriculture, l'investissement en capital de risque par sa filiale Capital Financière agricole inc., l'assurance récolte, l'assurance stabilisation des revenus agricoles et les programmes Agri-stabilité et Agri-investissement.

III Une vision d'affaires axée sur le développement du secteur agricole

La Financière agricole a poursuivi la mise en œuvre de son plan triennal de développement, couvrant les années 2006 à 2009, visant ainsi à accomplir pleinement sa mission et ses mandats dans un contexte où les enjeux et les défis évoluent sans cesse.

Les nombreuses actions entamées et les réalisations menées à terme au cours de l'année 2007-2008 s'inscrivent à l'intérieur de la vision stratégique de La Financière agricole, qui sous-tend ce plan triennal de développement. Cette vision se résume ainsi : « Capitalisant sur son partenariat, sa relation privilégiée avec la clientèle, l'expertise de son personnel et ses alliances, La Financière agricole du Québec, acteur incontournable du secteur agricole et agroalimentaire au Québec, jouera un rôle de chef de file dans le développement, l'adaptation et la pérennité des entreprises agricoles. » Par l'accomplissement de la majorité des actions figurant à son plan triennal de développement, la société se trouve bien implantée auprès de sa clientèle et répond ainsi à sa vision stratégique, se qualifiant de pilier économique du secteur agricole et agroalimentaire au Québec.

IV Des actions appuyées par des gens compétents et engagés

La Financière agricole compte près de 700 employés, dont les deux tiers œuvrent en région. Tout au cours de l'année, la mobilisation et l'engagement de personnes dévouées, motivées, compétentes et à l'écoute de la clientèle ont permis de dispenser des services de qualité et contribué à la performance de la société. Leur savoir-faire a aussi permis de relever plusieurs défis et d'atteindre les objectifs de l'organisation.

V Un partenariat unique

Par sa constitution juridique et l'ampleur de son mandat, La Financière agricole est qualifiée d'organisme d'une nouvelle génération et est tournée vers l'avenir. Sa principale caractéristique est qu'elle est issue d'un partenariat unique avec le monde agricole qui constitue sa clientèle.

Afin d'optimiser ses interventions dans le secteur agricole et agroalimentaire, La Financière agricole s'appuie sur la synergie de son partenariat d'affaires avec le milieu agricole. Le potentiel que ce choix représente est important à la fois pour l'organisation et l'ensemble des producteurs agricoles.

VI Une organisation qui rayonne

Depuis sa création, La Financière agricole a affiché plusieurs réalisations et s'est illustrée auprès de sa clientèle. Elle a multiplié ses efforts afin de mettre en place différentes interventions structurantes de façon à optimiser les effets de son action. D'ailleurs, les interventions réalisées à ce jour ont permis à l'organisation d'améliorer sa notoriété, pour ainsi asseoir sa crédibilité.

■ ■ ■

La Financière agricole du Québec conçoit et offre des outils financiers efficaces répondant en priorité aux aspirations de sa clientèle. Elle est un acteur incontournable dans le développement régional et l'adaptation des entreprises à leur environnement. Sa capacité d'intervention, son personnel compétent et dévoué, son partenariat exceptionnel avec le milieu agricole québécois et son rayonnement comme chef de file en témoignent.

Lettres de présentation du rapport

Cabinet du président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)

Monsieur Laurent Lessard
Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries
et de l'Alimentation
Madame Julie Boulet
Ministre des Ressources naturelles et de la Faune

À qui de droit,

Monsieur le Ministre,
Madame la Ministre,

Nous avons l'honneur et le plaisir de vous présenter le rapport annuel de La Financière agricole du Québec pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2008.

J'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter le rapport annuel de La Financière agricole du Québec pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2008.

Ce rapport rend compte des objectifs énoncés dans le plan d'affaires de 2007-2008, des grandes réalisations, des résultats des programmes ainsi que de l'état des fonds administrés par La Financière agricole du Québec.

Ce rapport rend compte de l'atteinte des objectifs énoncés dans le plan d'affaires de 2007-2008, des grandes réalisations, des résultats des programmes ainsi que de l'état des fonds administrés par La Financière agricole du Québec. Il permet aussi de souligner la flexibilité de l'organisation, le partenariat unique développé avec le milieu agricole et l'engagement exceptionnel du personnel de La Financière agricole.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, Madame la Ministre, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.



Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries
et de l'Alimentation,
Laurent Lessard



Le président-directeur général
de La Financière agricole du Québec,
Jacques Brind'Amour



La ministre des Ressources naturelles et de la Faune,
Julie Boulet

Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents

L'information contenue dans le présent rapport annuel relève de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données du rapport et des contrôles afférents.

Les résultats et les données du rapport annuel de 2007-2008 de La Financière agricole du Québec décrivent fidèlement ses réalisations. Ces dernières résultent d'une démarche structurée qui englobe la préoccupation de gouverner, la conduite des opérations, l'exercice de gestion des ressources et des risques, ainsi que la reddition de comptes.

La Direction de la vérification interne a évalué le caractère plausible des résultats présentés dans ce rapport annuel au regard des objectifs poursuivis dans le plan d'affaires de 2007-2008. Ces résultats ont fait l'objet d'un rapport de validation.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel ainsi que les contrôles y afférents sont fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2008.



Le président-directeur général,
Jacques Brind'Amour

Lévis, le 16 septembre 2008

Rapport de la Direction de la vérification interne

Nous avons procédé à l'examen des résultats obtenus et des explications données au regard des objectifs du plan d'affaires de 2007-2008.

Cette information est présentée dans le rapport annuel de La Financière agricole du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2008. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe à la direction de La Financière agricole. Notre responsabilité consiste à en évaluer le caractère plausible et la cohérence en nous fondant sur les travaux réalisés au cours de notre mission d'examen.

Notre examen a été effectué en nous inspirant des normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne, élaborées par l'Institut de l'audit interne (The Institute of Internal Auditors). Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à apprécier le fonctionnement des mécanismes de compilation, à réviser les calculs et à discuter de l'information fournie par La Financière agricole.

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les résultats et les détails présentés dans le rapport annuel au regard des objectifs du plan d'affaires de 2007-2008 ne sont pas, à tous les égards importants, plausibles et cohérents.



La directrice de la Vérification interne,
Suzanne Pitre

Lévis, le 16 septembre 2008



Message du président du conseil d'administration



Le gouvernement et le secteur agricole québécois ont fait œuvre de pionnier quand ils ont mis sur pied, il y a sept ans, La Financière agricole du Québec (FADQ). Le réseautage du secteur des assurances avec celui du financement, dans une formule de partenariat unique avec les producteurs et productrices agricoles, a procuré un réel regroupement des forces et la création d'une synergie qui, à travers les réalisations accomplies, ont fait de la FADQ un véritable levier de développement.

Un tel effet d'entraînement résulte également d'un processus décisionnel efficace et orienté sur les besoins de la clientèle. Qu'il suffise de mentionner que La Financière agricole fait office de leader, à l'échelle du pays, quant à la rapidité de ses interventions auprès des agriculteurs. Le taux de satisfaction global des utilisateurs à l'égard de ses différentes prestations de service reflète d'ailleurs ce constat, puisqu'il se maintient à quelque 90 % année après année.

La Financière agricole se montre par ailleurs à la hauteur des objectifs qui lui ont été assignés au moment de sa création; elle s'est acquittée de sa mission avec efficacité et efficacité, sinon davantage, surtout si l'on tient compte de la conjoncture économique extrêmement difficile des dernières années. À la fin de son cinquième cycle budgétaire, elle avait même accumulé une réserve de 55 M\$ pour faire face à des besoins grandissants.

L'adversité toutefois s'en est mêlée, entraînant dans son sillage une série de circonstances qui ont placé le secteur agricole dans des situations jamais vécues par le passé, grevant lourdement les programmes de la FADQ, mis à contribution dans des scénarios pour lesquels ils n'ont pas été conçus : crise de l'ESB, effondrement du cours des céréales, flambée des coûts de l'énergie, hausse du dollar, la liste est longue...

La situation financière actuelle n'est pas liée à la qualité de son administration, bien au contraire. En plus de voir à l'application efficace des programmes, l'équipe de La Financière et ses partenaires se sont employés à une gestion proactive qui a permis d'améliorer ses interventions sur plusieurs plans. Le problème, faut-il le répéter, résulte d'une conjoncture excessivement difficile et tout à fait hors de l'ordinaire.

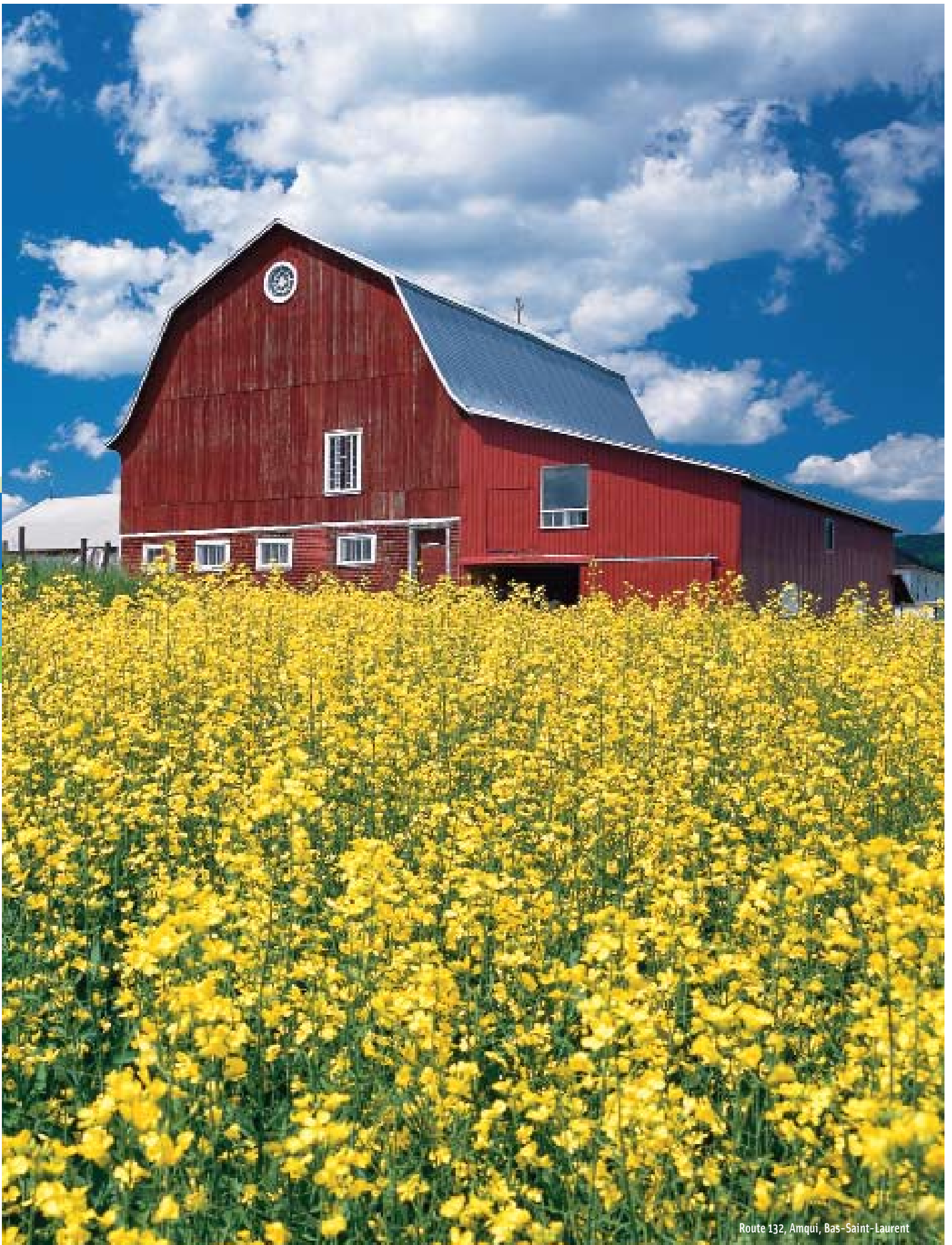
Les membres du conseil d'administration ont souligné cette problématique il y a deux ans déjà, invoquant dès lors la nécessité de recourir à la clause dite « des circonstances exceptionnellement défavorables » pour corriger le déficit accumulé.

L'avenir de La Financière agricole du Québec conditionne celui du secteur agricole tout entier, sinon davantage si on considère son apport au développement économique des régions. À l'échéance de sa convention et à l'aube d'une nouvelle, c'est sous cet angle qu'il faut considérer ses réalisations et envisager les perspectives futures, qui annoncent pour l'agriculture des opportunités que seul un tel levier d'action nous permettra de saisir pleinement.

Le président du conseil d'administration,

Christian Lacasse

Le 16 septembre 2008



Message du président-directeur général



Constamment à l'écoute des attentes et des besoins exprimés par sa clientèle, La Financière agricole a su, au fil des années, acquérir le respect et la confiance du milieu agricole et agroalimentaire. À l'aube du renouvellement de sa convention et de son cadre financier, elle a réussi à consolider, par ses interventions structurantes et sa compréhension des enjeux et des défis que soulève l'agriculture de demain, sa position de chef de file dans le développement, l'adaptation et la pérennité des entreprises agricoles au Québec.

Aussi, en matière de financement, malgré une conjoncture plus difficile dans certains secteurs, nous avons maintenu le volume d'activités de l'année précédente, c'est-à-dire des garanties de prêts de l'ordre de 761 M\$ et des ouvertures de crédit de l'ordre de 46 M\$. Outre ces activités de financement dépassant 800 M\$, nous avons apporté une attention particulière à la relève agricole tant et si bien que les subventions à l'établissement ont connu une croissance de 5 %, que les subventions à l'encadrement se sont accrues de 26 % et que les subventions au démarrage ont progressé de 57 %. Enfin, pour ne pas handicaper davantage les secteurs en difficulté, nous avons maintenu une politique de tolérance responsable au niveau des arrérages envers certains secteurs telles la production porcine, la production ovine et l'acériculture.

En matière d'assurance et de protection du revenu, nous avons finalisé les évaluations des produits et fait approuver les plans d'action et les recommandations relatives à tous les produits sous ASRA (Assurance stabilisation des revenus agricoles) à l'exception du porc, qui est actuellement sous évaluation. Ces évaluations sont une première dans le cadre de ce programme. Nous avons par ailleurs apporté de très nombreuses modifications d'ordre méthodologique à l'ASRA.

De plus, La Financière agricole a su à nouveau faire preuve d'adaptation dans ses interventions. Parmi les actions à retenir, soulignons, d'une part, le remplacement du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) par deux nouveaux programmes : Agri-stabilité et Agri-investissement. Ces programmes complémentaires, administrés par la FADQ, permettent de couvrir l'ensemble des risques liés à l'exploitation des entreprises agricoles. Précisons également l'élaboration de nouveaux outils visant l'amélioration continue des services dispensés à notre clientèle, dont la mise en place d'une approche établissant les pertes associées à la protection collective du foin, soit les dérivés climatiques. Les indemnités versées en 2007, selon cette nouvelle méthode, ont atteint plus de 18 millions de dollars. Enfin, deux nouvelles mesures d'écoconditionnalité ont été adoptées; ces mesures portent sur la protection des bandes riveraines et l'accroissement des superficies cultivées.

Au titre des relations avec la clientèle, nous avons obtenu un taux de satisfaction de la clientèle de l'ordre de 91 % et la notoriété de la FADQ a continué de s'accroître avec une augmentation de plus de 25 % par rapport à l'année précédente, en ce qui a trait à la couverture médiatique consacrée à notre organisation. Nous avons aussi mis en place la prestation électronique de services, qui rejoint actuellement plus de 6 200 producteurs agricoles, ce qui en peu de temps est un résultat qui dépasse nos attentes.

À ces nouvelles initiatives s'ajoute également la création, en novembre 2007, de Financière agricole du Québec – Développement international, dont le mandat est d'exporter, hors des frontières du Québec, le savoir-faire développé par La Financière agricole.

Comme plusieurs autres sociétés au Québec et au Canada, La Financière agricole a été touchée par la crise de liquidités (papier commercial adossé à des actifs – PCAA) qui a affecté le marché monétaire canadien. Malgré ce contexte particulier, l'organisation s'est non seulement acquittée, avec diligence, de toutes ses obligations financières envers les entreprises agricoles mais, dans certains cas, elle les a même bonifiées et/ou devancées.

Au plan interne, nous avons amélioré et mis en place une politique de reconnaissance pour le personnel qui a été très bien accueillie. Nous avons également mis en place un plan de relève du personnel, l'effectif en région a également été maintenu et nous avons fait des progrès notables pour ce qui est de l'embauche des groupes cibles et des jeunes. Au plan de la mobilisation du personnel, nous avons mesuré le climat organisationnel fin 2006, dont l'indice de satisfaction s'était accru de 200 %; cette démarche sera reprise à la fin de 2008. Par ailleurs, quant à la formation, le taux de participation du personnel à des formations appropriées ou sur mesure, a été de plus de 4 %.

En terminant, je ne saurais passer sous silence l'apport exceptionnel et l'engagement de l'ensemble du personnel et du conseil d'administration qui, depuis la création de La Financière agricole, déploient tous les efforts nécessaires afin que l'organisation puisse rayonner en tant que levier économique de premier plan au sein du monde agricole et agroalimentaire. Je me dois de remercier particulièrement M. Laurent Pellerin qui a quitté, cette année, la présidence du conseil d'administration. Monsieur Pellerin a été un acteur clé qui a permis à La Financière agricole d'évoluer et de réaliser pleinement les objectifs qui ont présidé à sa création en 2001.

Je tiens également à remercier MM. Marc Ferland et Jean-Marc Lacasse, respectivement vice-président aux assurances et à la protection du revenu et vice-président aux affaires corporatives, qui ont pris leur retraite cette année. Je les remercie pour leur engagement et leur grande contribution au succès de l'organisation.

Le président-directeur général,

Jacques Brind'Amour

Le 16 septembre 2008

Le contexte

La conjoncture agricole a été particulièrement marquée par le cours des céréales, qui a atteint des niveaux sans précédent ces derniers mois sur les marchés internationaux. Cette hausse des prix résulte notamment de la demande pour les biocarburants, des mauvaises conditions climatiques dans certains pays producteurs, des perspectives de la demande à long terme et de la nervosité des marchés à l'égard du niveau des stocks. Au Québec, la production laitière a pu compter sur un accroissement de la demande en 2007. Pour leur part, des secteurs d'élevage tels que le porc et le bœuf ont eu à composer avec la hausse des coûts d'alimentation, dans des conditions de vente difficiles occasionnées, entre autres, par un dollar canadien à parité avec le dollar américain et un contexte cyclique nord-américain peu favorable.

Du côté des revenus, la valeur des recettes monétaires agricoles, incluant les ventes commerciales et les paiements des programmes gouvernementaux, s'est accrue de 9 %, pour s'établir à 6,8 milliards de dollars au Québec au cours de l'année civile 2007. De ce montant, la valeur des ventes a été de 5,6 milliards de dollars, soit 5 % de plus qu'en 2006. La hausse des paiements de programmes, qui sont passés de 851 millions de dollars en 2006 à 1,1 milliard en 2007, a également contribué à l'augmentation des recettes monétaires.

Les recettes provenant des ventes dans les productions végétales ont poursuivi leur croissance en 2007, en raison principalement de l'impact de la demande mondiale sur le prix des céréales. En particulier, elles ont augmenté de 58 % dans le cas du soya et de 24 % dans celui du maïs. Dans l'ensemble, les ventes dans les productions végétales se sont accrues de 7 % au Québec en 2007.

Pour leur part, les recettes provenant des ventes dans les productions animales ont connu une croissance de 5 % en 2007, grâce aux secteurs sous gestion de l'offre. En effet, elles se sont accrues de 11 % dans la production d'œufs et de volaille et de 6 % en production laitière. Par contre, les revenus de ventes dans les productions bovine et porcine ont souffert d'une conjoncture de prix défavorable au Québec. Ils ont diminué de 1 % en production bovine. Quant à la production porcine, elle a affiché les mêmes revenus de ventes en 2007 qu'en 2006 au Québec, mais la situation s'est détériorée de façon importante au cours du deuxième semestre de 2007. Notons que les revenus de ventes dans cette production demeurent inférieurs de 350 millions de dollars par rapport à leur sommet de 1,2 milliard en 2004.

La croissance du prix des céréales a eu un impact sur les coûts d'alimentation des productions animales, alors que les coûts de l'énergie ont poursuivi leur hausse en 2007. Dans ce contexte, la croissance des recettes monétaires en 2007 ne s'est pas nécessairement traduite, dans l'ensemble, par un redressement significatif du revenu net des entreprises agricoles au Québec. En effet, selon les premières estimations disponibles, le revenu agricole net aurait atteint 458 millions de dollars en 2007. Bien qu'il soit supérieur au niveau de 348 millions de dollars observé en 2006, ce résultat demeure inférieur à la moyenne des dernières années. Le revenu agricole net avait d'ailleurs atteint un sommet de 846 millions de dollars en 2004. De plus, n'eût été de l'augmentation des paiements de programmes gouvernementaux, le revenu agricole net aurait diminué pour une troisième année consécutive en 2007.

Du côté de la conjoncture financière, les taux d'intérêt sont à la hausse depuis quelques années. Par exemple, le taux affiché par les banques pour le terme hypothécaire de un an est passé d'un creux de 4,30 %, en janvier 2004, à 7,15 % en mars 2008. Par ailleurs, les turbulences qui touchent le secteur financier ont amené les autorités des marchés monétaires à réduire leurs taux directeurs au cours des derniers mois. Mais ces réductions ne se sont pas accompagnées d'une baisse comparable des taux hypothécaires.

Dans ces circonstances, compte tenu de la conjoncture agricole, le volume des investissements dans ce secteur devrait demeurer semblable à celui observé depuis le milieu de la décennie. Les dépenses annuelles en immobilisations agricoles ont varié entre 601 millions de dollars et 612 millions au cours des trois dernières années.

Notre apport aux entreprises agricoles et forestières

Des objectifs d'affaires prioritaires

Ce rapport annuel rend compte des activités courantes et de leurs résultats, ainsi que des actions liées à la mise en œuvre du plan de développement de 2006-2009 et du plan d'affaires de 2007-2008.

En fonction du plan triennal de développement, le plan d'affaires comporte les quatre orientations suivantes : 1) faire évoluer les interventions pour augmenter la capacité d'adaptation des entreprises face à l'environnement d'affaires; 2) favoriser le développement viable des entreprises agricoles et agroalimentaires; 3) renouveler les façons de faire de l'organisation pour améliorer sa performance; 4) réaliser nos interventions dans le respect du cadre financier de l'organisation. Ces orientations soutiennent ainsi la mission et la vision stratégique de l'organisation.

De plus, 35 actions prioritaires contribuent à la réalisation de 20 objectifs stratégiques. Au terme de l'exercice, la majeure partie de ces actions a été réalisée et, dans certains cas, la cible visée a même été dépassée. Le détail des résultats du plan d'affaires est présenté à l'annexe 2 du présent document.

L'exercice de 2007-2008 se veut une continuité et la consolidation des initiatives entreprises au cours des dernières années. L'organisation a également mis en place différentes mesures pour répondre aux besoins exprimés par la clientèle en regard de la conjoncture économique. À ce titre, mentionnons notamment l'aide financière spéciale apportée aux exploitations porcines touchées par le syndrome de dépérissement postsevrage et le soutien financier aux entreprises acéricoles qui ont souffert des conditions climatiques difficiles en 2007.

Une organisation engagée envers son milieu

Constamment à l'écoute des préoccupations de sa clientèle et à la recherche de solutions, l'organisation mise sur le développement de cette relation d'affaires et de confiance. Bien implantée dans son milieu et au fait des particularités régionales, elle est surtout connue et appréciée pour la qualité de ses services, de même que pour ses produits adaptés aux besoins de la clientèle, ce qui l'amène à contribuer directement au développement économique des régions et à la stabilité des communautés rurales.

Le service à la clientèle

Présente dans toutes les régions agricoles du Québec, La Financière agricole offre tous ses produits et services de financement, d'assurance et de protection du revenu selon une formule de guichet unique, par l'entremise d'un réseau de première ligne comprenant 23 centres de services et 14 comptoirs. L'organisation dispose, dans chacun de ses centres de services, de personnes-ressources spécialisées connaissant bien les spécificités de la clientèle. Ces personnes sont en mesure d'offrir, aussi bien sur le plan du financement que celui des assurances, des solutions adaptées à chaque situation.

Outre la prestation de services qu'il fournit directement à la clientèle, le personnel des centres de services s'implique également localement et régionalement dans les différents organismes socio-économiques qui contribuent au dynamisme et au développement des régions. À de multiples occasions, il a collaboré à des événements et à des activités afin de promouvoir les produits agricoles régionaux.

En 2007-2008, les personnes-ressources des différents centres de services ont notamment poursuivi, pour une deuxième année, la préparation et la tenue d'activités publiques spécialement dédiées à l'information pour la relève agricole québécoise. L'ensemble du personnel ayant un lien direct avec les clients a également amorcé une formation à multiples volets portant sur le développement de la relation d'affaires, afin de mieux servir chaque client.

En plus des services délivrés directement par les centres de services, le personnel du siège social supporte les opérations par la production de documents de référence, de correspondances diverses et de feuillets destinés à informer la clientèle. Une équipe spécialisée du siège social est dédiée au traitement des données financières des 22 000 entreprises participant aux programmes PCSRA, Agri-stabilité et Agri-investissement.

La satisfaction de la clientèle

Afin de respecter son engagement de services, La Financière agricole s'assure annuellement de la satisfaction de sa clientèle en procédant à sa propre évaluation à l'aide d'un sondage.

L'enquête réalisée en mai 2007 indique que près de 91 % des clients sont satisfaits de La Financière agricole, dont 40 % se disent très satisfaits. L'appréciation du service à la clientèle atteint elle aussi 91 %. Pour ce qui est du contact direct avec un conseiller en assurance ou en financement, les taux de satisfaction sont de l'ordre de 95 %. De plus, 90 % des clients sondés se disent satisfaits des produits de financement dans leur ensemble et des produits d'assurance récolte. Aussi, 92 % de la clientèle est satisfaite de

la prestation de services en assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA). La satisfaction globale envers le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) est, par ailleurs, plus faible; 51 % des entreprises agricoles s'en disant satisfaites. Ce résultat s'explique, en grande partie, par la perception de complexité du programme.

L'organisation est perçue de façon positive. En effet, 85 % de la clientèle considère que La Financière agricole est un chef de file dans le développement des entreprises agricoles au Québec, en matière de financement et d'assurance.

L'ensemble des résultats des sept enquêtes réalisées au cours des dernières années témoigne d'une constance de la satisfaction de la clientèle. Le taux de satisfaction global est très élevé, se maintenant au-dessus de 89 %. Cela démontre avec certitude que les clients sont satisfaits des produits et services offerts par La Financière agricole.

Une relation de proximité

La Financière agricole travaille continuellement à l'amélioration de ses communications avec sa clientèle, ses partenaires ainsi qu'avec les divers intervenants socio-économiques de la société québécoise. Afin d'assurer une présence et un soutien au milieu, elle a intensifié, au cours des dernières années, ses activités de relations publiques. À cet égard, La Financière agricole a diffusé de nouveau, en 2007, l'*Agroindicateur*, un indice économique pour les secteurs agricole et agroalimentaire. Elle a publié le bulletin *La valeur des terres agricoles dans les régions du Québec*, qui permet de suivre l'évolution de la valeur des terres au Québec, région par région. L'organisation a aussi réalisé avec succès la 3^e présentation du concours *Tournez-vous vers l'excellence!* Complément naturel au Programme d'appui financier à la relève agricole mis en place par La Financière agricole, ce concours réitère l'engagement de l'organisation envers la relève ainsi que l'importance qu'elle lui accorde. En 2007, la gagnante de la bourse de 5 000 dollars fut M^{me} Suzanne Duquette, de l'entreprise Ferme C. et A. Duquette SENC, située à Sainte-Julienne dans la région de Lanaudière. Les deux autres lauréats furent M. Benoit Chaput, de l'entreprise Benoit Chaput, située à Varennes dans la région de la Montérégie, et M. David Jolicœur, des Serres de la Vallée inc., installées à Rivière-Rouge dans la région des Hautes-Laurentides. Par ailleurs, le thème de la relève agricole a également fait l'objet d'un cahier spécial inséré dans un média spécialisé en agriculture.

D'autres actions de relations publiques ont également été réalisées, telles que la diffusion des bilans régionaux sur l'état des cultures en assurance récolte en juillet, des bilans régionaux des activités en assurance et en financement, en septembre, et des bilans régionaux concernant les indemnités totales versées en assurance récolte en mars. L'organisation a soutenu financièrement la tenue de plus de 200 événements à la grandeur du Québec. Elle a participé à plus d'une trentaine de salons et d'expositions agricoles, et remis de nombreux prix et bourses, notamment à des jeunes de la relève.

L'écoconditionnalité et le développement durable

Dès 2004, La Financière agricole s'est dotée d'un plan d'action en matière de développement durable et d'écoconditionnalité. Depuis le 1^{er} janvier 2005, elle a introduit, au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) et aux programmes de financement, une mesure d'écoconditionnalité basée sur les exigences relatives au bilan de phosphore prescrites au Règlement sur les exploitations agricoles (REA).

En novembre 2007, le conseil d'administration a adopté deux nouvelles mesures d'écoconditionnalité : celle sur la protection des bandes riveraines découlant de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, et celle sur l'interdiction d'accroître la superficie cultivée par le déboisement dans certaines municipalités identifiées au REA. Des modifications ont également été apportées à la mesure d'écoconditionnalité liée au bilan de phosphore.



David Jolicœur



Suzanne Duquette



Benoit Chaput

La Financière agricole poursuit également les engagements qu'elle a pris dans le Programme de mesures incitatives en agroenvironnement et aménagement d'habitats fauniques en milieu agricole. Elle favorise ainsi la réalisation de certains aménagements aux abords des cours d'eau, à la suite du retrait des superficies de la production agricole. Ainsi, 11 nouvelles entreprises agricoles ont été appuyées dans leur projet d'aménagement d'habitat faunique au cours de l'exercice financier, ce qui porte le total à 44 depuis 2005.

En outre, la mise en application de la Loi sur le développement durable balise la réalisation d'un plan d'action de développement durable en concordance avec la Stratégie gouvernementale et les principes en cette matière. À ce titre, l'organisation réalise déjà différentes interventions dans une perspective de développement durable. Ainsi, elle favorise la pérennité de l'agriculture québécoise, en permettant le démarrage et le développement des entreprises agricoles tout en les protégeant contre les risques climatiques et les risques du marché. Un plan d'action sera réalisé au cours de la prochaine année, dans la continuité des actions réalisées et en complémentarité du plan de développement de l'organisation.

Le 13 décembre 2007, le Vérificateur général du Québec a déposé le deuxième tome de son rapport intitulé : Rapport du Commissaire au développement durable. Le chapitre 4 de ce rapport traite spécifiquement de la production agricole. La Financière agricole fait l'objet de trois recommandations qui sont traitées à l'annexe 1 du présent document. On y retrouve également les mesures prises à la suite du dépôt de ce rapport.

L'utilisation efficiente des ressources

La Financière agricole a poursuivi ses actions pour améliorer sa gestion et sa performance administrative.

Les ressources humaines

Au cours de l'année 2007-2008, l'effectif de La Financière agricole a représenté 684 ressources ETC¹. Le personnel constitue une grande force de notre organisation. En effet, La Financière agricole peut compter sur un personnel compétent, mobilisé et performant.

Tableau 1

Répartition des ressources ETC par région administrative et catégories d'emploi, 2007-2008

RÉGIONS ADMINISTRATIVES	HORS CADRES ET CADRES	PROFESSIONNELS	TECHNICIENS ET PERSONNEL DE BUREAU	TOTAL
Bas-Saint-Laurent	2	14	24	40
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1	5	12	18
Capitale-Nationale	1	5	9	15
Mauricie	1	6	11	18
Estrie	1	9	16	26
Outaouais	1	5	10	16
Abitibi-Témiscamingue	1	5	9	15
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	—	1	2	3
Chaudière-Appalaches*	26	172	166	364
Lanaudière	1	7	12	20
Laurentides	—	4	5	9
Montérégie	4	31	64	99
Centre-du-Québec	2	16	23	41
Total	41	280	363	684

* Centres de services et siège social.

Le développement et le maintien des compétences nécessaires pour offrir des services de qualité sont incontournables pour La Financière agricole. À cet égard, elle a investi, en 2007-2008, 1,5 million de dollars, ce qui représente 4 % de sa masse salariale, pour assurer la formation et le maintien à niveau des compétences de son personnel. Elle dépasse ainsi largement la norme de 1 % établie par la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

Le service à la clientèle constituant une priorité pour l'organisation, de nombreuses activités de développement lui ont été consacrées.

1. ETC : équivalent temps complet.



Saint-Henri, Chaudière-Appalaches

De plus, compte tenu de la situation financière qui a cours actuellement dans certains secteurs d'activité, notre personnel doit parfois interagir avec des propriétaires d'entreprises agricoles en situation financière précaire. Plusieurs de nos employés des centres de services ont donc suivi une formation visant à leur fournir les outils nécessaires à cette fin.

Pour lui permettre de s'approprier davantage la mission de La Financière agricole, une journée d'accueil sur l'organisation a été dispensée au nouveau personnel.

Personnel en santé

La santé des personnes de même que la qualité de vie au travail occupent une place importante dans notre organisation. À cet égard, le personnel bénéficie de différentes mesures, telles que l'aménagement du temps de travail, l'horaire variable, un programme d'aide aux employés, des services conseil en ergonomie et la présence bimensuelle d'une infirmière au siège social.

Aussi, La Financière agricole, par l'intermédiaire de son programme de promotion de la santé, offre à son personnel un soutien financier et technique visant à améliorer la qualité de sa santé. Ainsi, elle a :

- organisé une campagne annuelle de vaccination pour contrer l'influenza;
- favorisé la participation du personnel à des activités physiques ainsi qu'à des programmes visant à lutter contre le tabagisme;
- tenu différentes activités sur le thème de la santé.

Renforcement de la culture de reconnaissance et gestion de la contribution

La Financière agricole reconnaît l'importance de la contribution de son personnel à la réalisation de sa mission et a mis en place, par l'intermédiaire du Programme de reconnaissance de l'investissement au travail, des mesures pour reconnaître sa participation aux grandes réalisations de l'organisation.

La reconnaissance constitue une valeur organisationnelle à La Financière agricole. Elle a donc mis en place un comité consultatif sur la reconnaissance qui contribue aux réflexions en la matière. D'autres pratiques de reconnaissance ont été instaurées cette année ou ont été bonifiées, notamment :

- la cérémonie soulignant les 25 ans de service dans la fonction publique et les départs à la retraite de ses employés;
- la mise en ligne d'une section dédiée à la reconnaissance dans l'intranet, avec des outils concrets;
- la création de la Semaine de la reconnaissance à La Financière agricole;
- l'organisation a également renforcé sa pratique d'évaluation du rendement.

Participation des organisations syndicales

La Financière agricole peut compter sur la participation des organisations syndicales, par l'intermédiaire des comités ministériels de relations professionnelles (CMRP). Au cours de la dernière année, près d'une quinzaine de rencontres de ces comités se sont tenues.

Éthique

La Financière agricole contribue à l'implantation d'une culture éthique en s'assurant que tous les acteurs concernés sont sensibilisés et adéquatement formés. À cet égard, les gestionnaires nouvellement nommés ont bénéficié d'une formation reconnue en éthique.

Les ressources informationnelles

Au fil des ans, La Financière agricole s'est dotée d'un ensemble de ressources informationnelles bien adaptées pour soutenir l'accomplissement de sa mission. Ces ressources sont essentielles à l'organisation, et des efforts importants ont été investis durant l'année pour assurer le maintien de leur bon fonctionnement.

Par ailleurs, avec l'aménagement du nouveau siège social et la centralisation des ressources informatiques à un même endroit, il devenait impérieux d'actualiser notre plan de relève informatique. Ce plan est nécessaire pour assurer la continuité des affaires en cas de non-disponibilité des équipements informatiques centraux à la suite d'un sinistre. Ainsi, au cours de la dernière année, le plan de relève a été revu en profondeur et a fait l'objet d'un essai afin de garantir son bon fonctionnement en cas de nécessité.

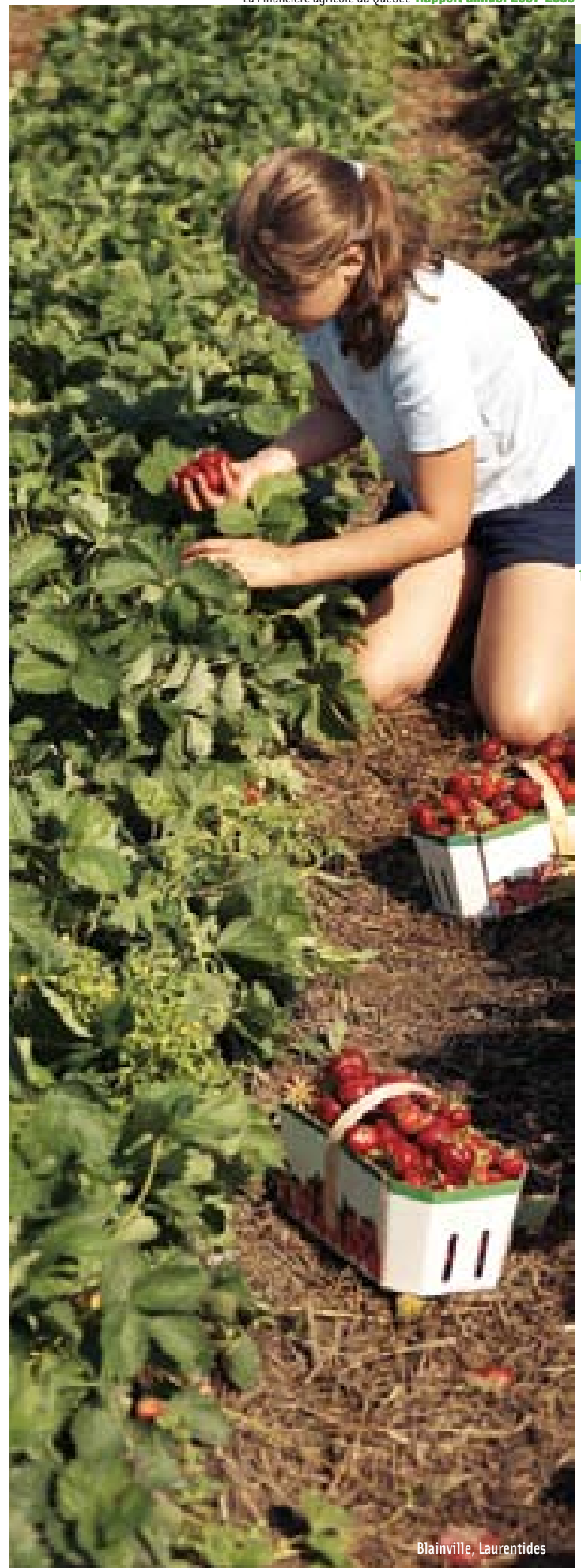
Parmi les autres faits saillants de la dernière année, mentionnons le système soutenant l'application de la méthode d'estimation des pertes par dérivés climatiques en assurance récolte. Ce système exploite nos acquis en géomatique et en tire bénéfice. Des travaux d'envergure ont été réalisés pour assurer la pleine francisation de nos logiciels, systèmes et équipements informatiques. Ces travaux étaient requis afin de répondre aux exigences de la Charte de la langue française et de nous conformer à la Politique gouvernementale d'utilisation du français dans les technologies de l'information.

Enfin, des travaux majeurs ont été réalisés afin d'accroître l'offre de services électroniques. Ces travaux ont notamment permis d'améliorer de façon significative le dossier client Internet et de rehausser la sécurité de façon à satisfaire aux exigences actuelles en cette matière. Rappelons que le dossier client consiste à offrir aux producteurs et à leurs mandataires une vue d'ensemble et à jour des produits détenus à La Financière agricole.

La prestation électronique de services

Au cours de l'année 2007-2008, La Financière agricole a poursuivi le développement de solutions d'affaires électroniques, notamment en visant, pour les entreprises agricoles et ses différents partenaires, la disponibilité, l'accessibilité, la convivialité et la promptitude des services offerts.

Dans cette optique, La Financière agricole a implanté, en novembre 2007, un nouveau dossier en ligne pour l'ensemble des entreprises agricoles. Ce dossier intègre tous les produits financiers détenus par l'entreprise agricole, les données financières des cinq dernières années, certaines transactions électroniques ainsi que l'accès au plan de ferme de l'entreprise. En date du 31 mars 2008, près de 6 200 entreprises agricoles avaient adhéré à leur dossier en ligne, soit 23 % de la clientèle.



Par ailleurs, la sécurité entourant l'accessibilité au dossier en ligne a été substantiellement modifiée afin d'assurer la confidentialité des renseignements, tout en permettant la convivialité. Les principes qui ont guidé la gestion de la sécurité sont cohérents avec ceux préconisés par le gouvernement du Québec (clic SÉCUR).

Les dépenses administratives

Cette année, La Financière agricole disposait d'un budget global de 57,8 millions pour réaliser les opérations récurrentes de gestion de ses divers programmes. Pour 2007-2008, les frais d'administration se sont élevés à 56,9 millions, comparativement à 55,8 millions en 2006-2007, ce qui représente une augmentation de 2 % (augmentation prévue des dépenses gouvernementales établie à 3,9 %). Cette augmentation est attribuable uniquement à l'indexation des salaires découlant des conventions collectives. Comparativement au budget, l'organisation a réalisé des économies de l'ordre de 0,9 million de dollars, attribuables principalement à une gestion rigoureuse de ses dépenses administratives.

L'état des placements et des emprunts

En date du 31 mars 2008, La Financière agricole et les différents patrimoines qu'elle administre détenaient des placements et des comptes bancaires totalisant 1,4 milliard de dollars. De ce montant, 228,3 millions étaient investis à long terme à la Caisse de dépôt et placement du Québec, en fonction des projections de trésorerie pour les différents programmes. Le solde était constitué de produits financiers à court terme et d'avances, principalement en faveur du Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles, soit 936,1 millions de dollars.

Le rendement réalisé sur les placements à long terme a été de 5,25 % pour le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers et de 5,33 % pour le Fonds d'assurance-récolte. Les rendements obtenus par ces deux portefeuilles se comparent avantageusement à celui des autres déposants de la Caisse de dépôt et placement du Québec et aux indices de marché.

En ne tenant pas compte des avances accordées au Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles, le rendement réalisé au cours de l'année par La Financière agricole, dans la gestion active de sa trésorerie, se situe à 2,79 % pour l'ensemble des portefeuilles sous sa gestion. Ce rendement est inférieur à l'indice de référence fixé par la société. Nonobstant la crise du papier commercial adossé à des actifs (PCAA), le rendement obtenu aurait été supérieur à l'indice de référence fixé par la société.

Au cours de l'année 2007-2008, La Financière agricole a recouru à deux reprises à la majoration de son régime d'emprunts autorisé par le gouvernement. De 729 millions de dollars qu'il était, au 31 mars 2007, il est passé à 1,1 milliard de dollars au 31 mars 2008, date à laquelle les

emprunts en cours totalisaient 916 millions de dollars et étaient réalisés auprès de certaines institutions financières canadiennes et du Fonds de financement du ministère des Finances.

Notons que le régime d'emprunts autorisé se terminait le 30 avril 2008 et qu'il a été reconduit par le gouvernement pour un terme additionnel de six mois, se chiffrant à 1,4 milliard de dollars.

Papier commercial adossé à des actifs (PCAA)

Comme plusieurs autres sociétés au Canada, La Financière agricole a été touchée par la crise de liquidités qui s'abat non seulement sur le marché monétaire canadien, mais également sur les marchés financiers à l'échelle mondiale. Ainsi, une partie de ses placements était investie dans du PCAA émis par des tiers et qui avaient reçu la notation la plus élevée par l'agence de notation de crédit Dominion Bond Rating Service (DBRS). Dans l'ensemble du Canada, on estime à 32 milliards de dollars l'ensemble du PCAA émis par des tiers qui n'a pas été remboursé aux investisseurs aux échéances depuis le 13 août 2007. La Financière agricole et les différents patrimoines qu'elle administre détiennent 135,6 millions de dollars du PCAA visé.

Afin de pallier les effets de l'absence de liquidités dans le marché du PCAA canadien et de rétablir un climat de confiance, une entente a été conclue entre les investisseurs et diverses institutions financières visant à favoriser le rétablissement d'activités normales. Cette entente, connue sous le nom d'Accord de Montréal, a donné lieu à la création d'un comité pancanadien formé d'investisseurs (Comité Crawford).

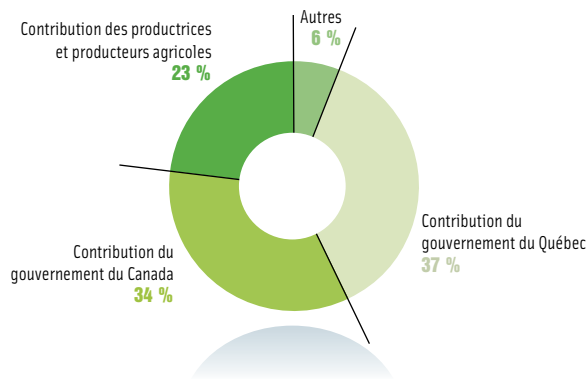
Le 25 avril 2008, les investisseurs ont approuvé le Plan de restructuration proposé par le Comité Crawford. Ce plan prévoit le remplacement du PCAA par des billets à plus long terme dont les échéances correspondraient étroitement à celles des actifs sous-jacents. Le Plan prévoit également, dans certaines circonstances, le regroupement d'une majorité d'actifs ainsi que la mise sur pied de nouvelles facilités de financement de marge pour soutenir les appels de biens affectés en garantie qui pourraient subvenir à l'avenir.

Étant donné l'absence actuelle de marché actif sur les titres de PCAA assujettis, la direction de La Financière agricole a estimé leur juste valeur au 31 mars 2008 et a présenté une moins-value non matérialisée de 20,7 millions de dollars aux états financiers consolidés de la société et des fonds d'assurance-récolte et d'assurance-prêts agricoles et forestiers. En conservant les nouveaux billets jusqu'à leur échéance, le Comité Crawford est d'avis que le Plan de restructuration améliore la possibilité de recouvrement de la valeur à long terme.

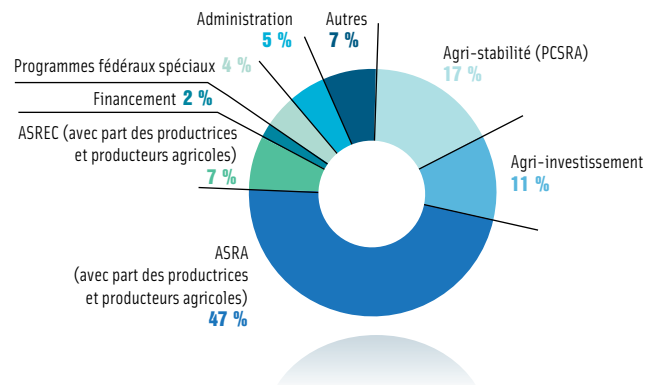
Le cadre financier

La Financière agricole et le gouvernement du Québec ont signé une convention d'une durée de sept ans, échéant le 31 mars 2008. La convention a été prolongée pour l'année financière 2008-2009, et ce, aux termes qui prévalaient dans la convention initiale. À cette contribution annuelle s'ajoutent des contributions du gouvernement du Canada, d'entreprises agricoles ainsi que d'autres revenus. Les informations qui suivent illustrent la provenance des revenus ainsi que l'utilisation de l'ensemble des ressources financières.

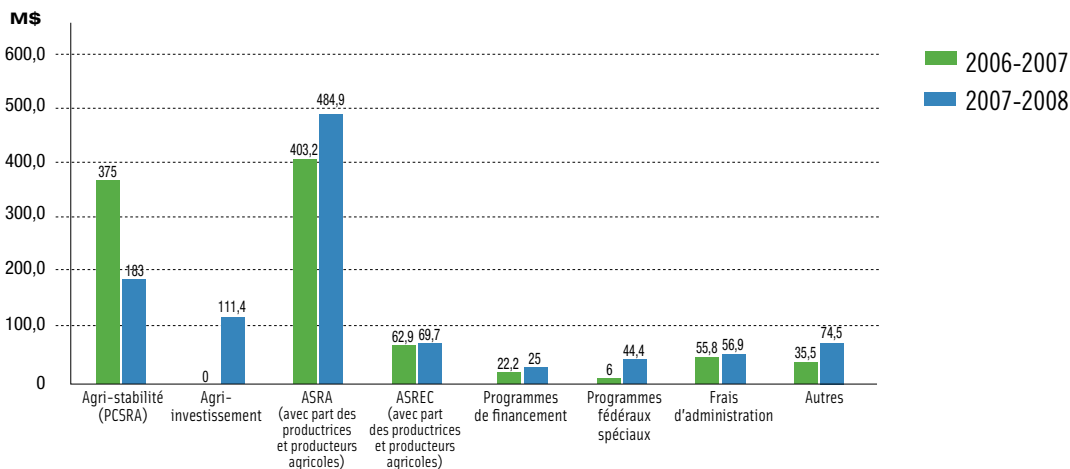
Graphique 1
Sources de revenus en 2007-2008



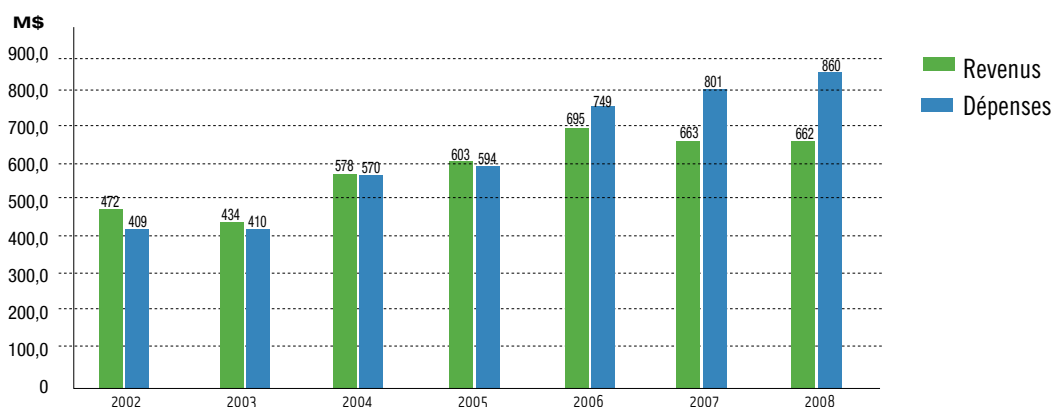
Graphique 2
Utilisation des ressources financières en 2007-2008



Graphique 3
Utilisation des ressources financières en 2006-2007 et 2007-2008



Graphique 4
Historique des revenus et dépenses



Ce cadre financier impose une planification des besoins financiers sur un horizon pluriannuel. Un comité de suivi budgétaire et de vérification, composé de trois membres du conseil d'administration, assure un rôle conseil auprès de cette instance, notamment par un suivi trimestriel des dépenses.

Nos programmes de financement

La Financière agricole offre à sa clientèle un appui financier au moyen de garanties de prêts, d'ouvertures de crédit et de subventions à l'établissement, au démarrage et à l'encadrement, afin d'assurer le développement des entreprises et d'encourager la relève agricole.

Au cours de l'exercice financier de 2007-2008, les prêts et les ouvertures de crédit autorisés par La Financière agricole se sont élevés à 807 millions de dollars. On constate une hausse de 3 % du nombre de prêts à terme autorisés et une baisse de 5 % des montants autorisés. Cette situation est survenue dans une conjoncture encore incertaine dans certains secteurs, entre autres en production porcine. L'évolution des dépenses, notamment les coûts d'alimentation des productions animales, demeure aussi une source de préoccupation. En dépit de cette conjoncture, le volume d'activités en financement des deux dernières années demeure important comparativement aux années précédentes.

Le nombre de clients en financement a, par ailleurs, diminué de 2 % et s'établit à 15 493. Parmi cette clientèle, la proportion d'entreprises en arriérages se situait à 6,8 % au 31 mars 2008, comparativement à 5,5 % au 31 mars 2007. Dans certains secteurs, cette proportion a reflété un contexte financier plus difficile. La Financière agricole a porté une attention particulière aux entreprises œuvrant en production porcine et en acériculture, où l'on dénombrait respectivement plus d'une entreprise sur cinq et près d'une entreprise sur dix ayant des paiements en retard.

De nombreux emplois directs et indirects découlent des projets financés par La Financière agricole, ce qui contribue au développement économique des régions. En effet, on estime que les investissements résultant des projets appuyés par l'organisation ont permis de créer ou de maintenir quelque 5 600 emplois en région.

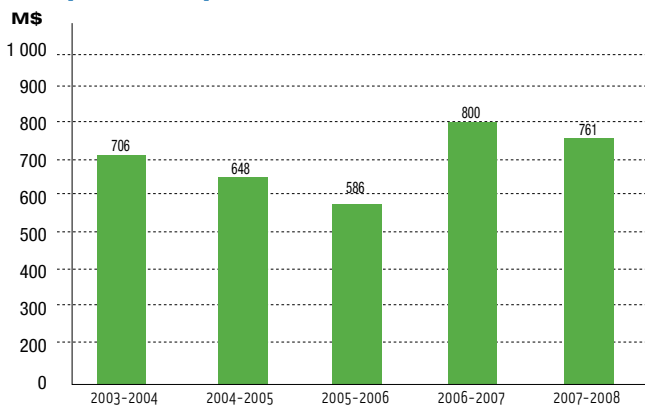
Le financement agricole

Le Programme de financement de l'agriculture appuie les entreprises agricoles au moyen d'une garantie de prêt ou d'une ouverture de crédit. Destiné aux entreprises agricoles à temps plein et à temps partiel, il vise à leur permettre l'accès à un financement garanti dans toutes les régions du Québec à un coût avantageux.

Au cours de l'exercice financier de 2007-2008, La Financière agricole a autorisé 3 741 financements agricoles, totalisant 742 millions de dollars. Le nombre de financements agricoles avait atteint 3 582 en 2006-2007, correspondant à 778 millions de dollars de prêts. Il s'agit d'une hausse de 4 % du nombre de financements et d'une diminution de 5 % des montants autorisés. Les grandes cultures, l'horticulture et l'acériculture ont connu les plus importantes augmentations. La production laitière demeure prédominante, représentant plus de la moitié du volume des garanties de prêts agricoles consenties.

Les programmes de financement de La Financière agricole s'adressent à toutes les entreprises agricoles, quelle que soit leur taille. Ainsi, des garanties de prêts de 109 millions de dollars ont été autorisées à des entreprises exploitées à temps partagé, alors que 71 % du nombre de financements agricoles ont été approuvés pour des montants inférieurs à 200 000 dollars.

Graphique 5
Activités de financement agricole et forestier
pour les cinq dernières années



Les ouvertures de crédit

Au cours de l'exercice financier de 2007-2008, La Financière agricole a autorisé 84 ouvertures de crédit atteignant 45,9 millions de dollars, incluant 25 millions de dollars consentis aux producteurs acéricoles du Québec.

La protection contre la hausse des taux d'intérêt

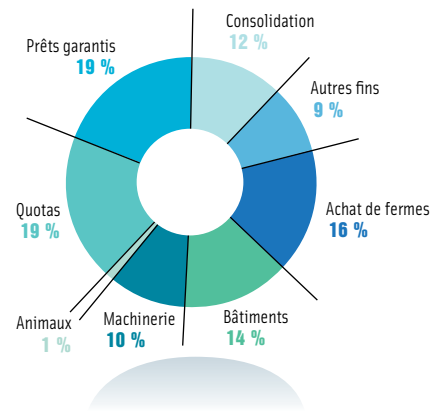
Le Programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt de La Financière agricole permet aux entreprises agricoles de se prémunir à cet égard. Les engagements de l'organisation en vertu de ce programme ont d'ailleurs augmenté cette année en regard de l'année précédente. Au cours de l'exercice financier, La Financière agricole a engagé 3,7 millions de dollars en paiement d'intérêts pour des prêts destinés à des établissements en agriculture, au développement des entreprises ou à des investissements agricoles. Les engagements à cet effet avaient atteint 2,9 millions en 2006-2007.

L'appui financier à la relève agricole

Administré par La Financière agricole, le Programme d'appui financier à la relève agricole offre à cette dernière une aide financière directe et adaptée à sa réalité. Il favorise l'accès à la profession agricole et le développement d'entreprises performantes. De plus, il contribue à faciliter l'accès des jeunes à la propriété, afin de permettre à un plus grand nombre d'entre eux de s'établir en agriculture, que ce soit à la suite d'un transfert ou d'un démarrage d'entreprise.

La Financière agricole a autorisé, au cours du dernier exercice financier, des subventions à l'établissement totalisant 9,8 millions de dollars à 371 personnes actives dans 355 entreprises. L'an dernier, cette aide avait atteint 9,9 millions de dollars. De plus, 990 000 dollars ont été accordés à 99 entreprises en vertu de la subvention au démarrage, comparativement à 630 000 dollars en 2006-2007. Pour leur part, 417 entreprises se sont prévaluées de la subvention à l'encadrement, ce qui représente un total de 625 000 dollars. Les montants autorisés à cette fin ont ainsi connu une hausse de 26 %. Ainsi, 470 personnes ont été supportées dans leur projet d'établissement ou de démarrage, en 2007-2008, comparativement à 418 pour l'année précédente.

Graphique 6
Utilisation des montants autorisés en 2007-2008



Le financement forestier

La Financière agricole administre, pour le compte du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, le Programme de financement forestier. Ce programme vise à appuyer financièrement les producteurs forestiers privés, au moyen de prêts garantis à long terme d'un montant maximal de 750 000 dollars, afin de favoriser la constitution, le maintien ou le développement d'unités de production forestière. Avec un portefeuille de garanties de prêts forestiers de 93 millions de dollars, La Financière agricole contribue fortement au développement de la forêt privée.

Cette année, l'organisation a autorisé 217 financements forestiers, totalisant 20 millions de dollars, soit une diminution de 15 % par rapport à l'exercice de 2006-2007. Elle a également engagé 96 000 dollars en contributions à l'intérêt pour 196 propriétaires forestiers.

Les interventions spéciales en financement

Au cours de la dernière année, La Financière agricole a été appelée à intervenir de façon particulière en financement lorsque les circonstances l'exigeaient. Elle a également poursuivi certaines interventions, amorcées au cours des dernières années, qui répondent à des besoins spécifiques de certains secteurs.

En 2007-2008, La Financière agricole a ainsi été partie prenante dans la mise en place du Programme de soutien aux entreprises acéricoles, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Ce programme vient en aide aux entreprises acéricoles dans les régions qui ont été touchées par d'importantes baisses de rendement lors de la récolte de 2007, en raison de conditions climatiques défavorables.

La Financière agricole administre aussi le volet financement du deuxième programme d'aide spéciale aux exploitations porcines mis en place en 2007. Ce programme permet d'améliorer la situation financière des exploitations porcines qui subissaient encore, en 2006, les conséquences du syndrome de dépérissement postsevrage.

De plus, La Financière agricole administre le Programme complémentaire de stabilisation des inventaires en acériculture depuis 2005. D'une durée de cinq ans, ce programme assume une partie des frais qu'occasionne le maintien des inventaires de sirop d'érable et favorise leur écoulement par le versement d'aides au développement des marchés et le financement de congés de production.

En ce qui a trait au financement d'outils de production et de transformation, il faut mentionner le financement de divers projets d'expansion favorisant la consolidation et le développement des activités des producteurs agricoles. Signalons que plusieurs de ces projets appuient l'émergence de nouveaux produits régionaux différenciés. À cet égard, La Financière agricole contribue également à leur développement par des actions particulières. En 2007, elle a organisé une journée d'information à l'intention des producteurs de boissons alcoolisées artisanales. De telles activités permettent des échanges entre producteurs et intervenants dans des domaines où l'information et le savoir-faire ne sont pas facilement accessibles.

Par ailleurs, La Financière agricole a présenté plusieurs communications à des groupes de producteurs et d'intervenants, afin de promouvoir son message à l'égard de l'utilisation responsable du financement en agriculture. Consciente que la qualité de ses interventions repose sur l'expertise de ses conseillers en financement, elle a également tenu des séminaires d'analyse économique et financière à leur intention.

Nos programmes d'assurance et de protection du revenu

La Financière agricole offre des programmes d'assurance et de protection du revenu qui permettent de soutenir le secteur agricole québécois dont la rentabilité est liée à la gestion des multiples risques auxquels il est exposé. Le Programme d'assurance récolte (ASREC) permet de couvrir les risques climatiques et naturels. Le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) couvre les écarts résultant des fluctuations des prix du marché et des coûts de production. Au cours de l'exercice financier de 2007-2008, l'ensemble des valeurs assurées par ces deux programmes était de 4,6 milliards de dollars. Le programme Agri-stabilité, basé sur le revenu global de l'entreprise, couvre l'ensemble des risques associés à une exploitation agricole. Enfin, le programme Agri-investissement permet aux participants de détenir un compte d'épargne dans lequel ils peuvent puiser en cas de besoin.

Le programme Agri-stabilité

Le programme Agri-stabilité a été instauré en 2007 sous le Cadre stratégique agricole et agroalimentaire pour le XXI^e siècle, mis en place par le gouvernement fédéral pour la période s'échelonnant de l'année 2003 à l'année 2008. Des discussions sont en cours afin d'assurer le renouvellement de ce cadre pour une autre période de cinq ans. À partir de l'année de participation 2007, le programme Agri-stabilité a remplacé le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA). La protection ne s'applique toutefois plus aux premiers 15 % de baisse de marge, puisque le nouveau programme Agri-investissement sert à couvrir les fluctuations mineures de revenus. Ces deux programmes sont financés à 60 % par le gouvernement fédéral et à 40 % par le gouvernement du Québec. Pour l'année de participation 2007, les participants devaient aussi contribuer à Agri-stabilité en acquittant une contribution proportionnelle à leur marge de référence établie sur la base des cinq dernières années.



Mireille et Clément Gosselin,
Saint-Nicolas, Chaudière-Appalaches

La Financière agricole a été mandatée pour mettre en œuvre le programme Agri-stabilité et en assurer l'administration sur le territoire québécois. Ce programme est le premier niveau d'intervention en matière de sécurité du revenu agricole au Québec. Le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA), actuellement offert par La Financière agricole, est complémentaire au programme Agri-stabilité.

Plus de 21 000 entreprises agricoles québécoises participent à Agri-stabilité pour l'année 2007. Pour chacune des entreprises participantes, le programme intervient lorsque la marge de l'année est inférieure à 85 % de la marge de référence. Il est basé sur le revenu global de l'entreprise. Le paiement versé représente un pourcentage de la baisse de marge, sans toutefois dépasser 70 %. Les ventes de produits admissibles, déclarées par les clients du PCSRA en 2005, totalisaient 6,2 milliards de dollars, soit environ 94 % du total des ventes de produits agricoles admissibles au Québec, qui se chiffrait, selon Statistique Canada, à 6,6 milliards de dollars.

Les paiements prévus aux participants québécois en vertu du programme Agri-stabilité représentent plus de 245 millions pour l'année de participation 2007. Le présent exercice financier tient compte des prévisions de paiement pour l'ensemble des participants.

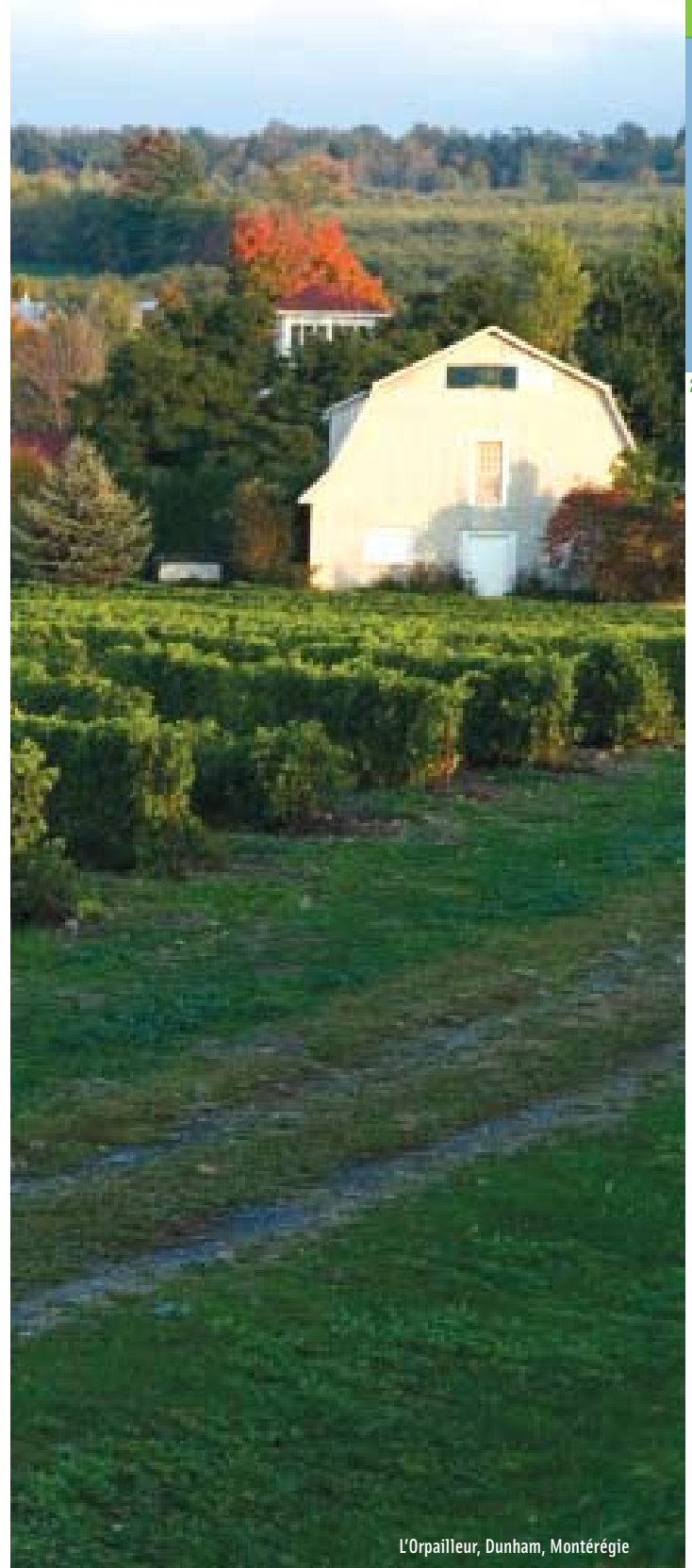
Agri-investissement et contribution de démarrage

Le programme Agri-investissement est un outil de gestion des risques de l'entreprise qui permet au participant de déposer un montant dans un compte à son nom et de recevoir, en contrepartie, un montant équivalent des gouvernements. Le participant peut retirer de l'argent de son compte, en fonction des besoins de son entreprise. Le montant maximal du dépôt est de 1,5 % des ventes nettes ajustées de l'entreprise pour l'année de participation. Les ventes nettes ajustées sont soumises à un maximum de 1,5 million de dollars par entreprise. L'objectif du programme est d'offrir une couverture contre de légères baisses de revenu. La participation au programme Agri-investissement est indépendante du programme Agri-stabilité.

Le programme Agri-investissement est entré en vigueur à partir de l'année de participation 2007 et, pour cette première année, la prévision du montant de la contribution gouvernementale aux participants du Québec est de 28,6 millions de dollars. Il est accompagné d'une contribution fédérale de démarrage de 600 millions de dollars, qui sera versée aux entreprises agricoles du Canada. La contribution de démarrage ne nécessite pas une contribution du participant et se divise en deux volets. Le premier est financé entièrement par le gouvernement du Canada, alors que le second est payé à 60 % par le gouvernement fédéral et à 40 % par le gouvernement du Québec. Au Québec, la contribution de démarrage est estimée à 82,8 millions de dollars.

Le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA)

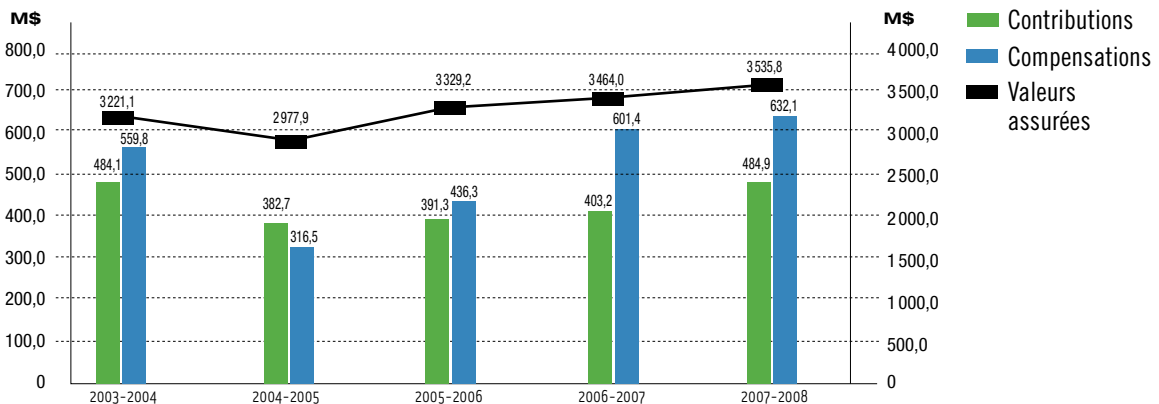
Le programme ASRA vise à garantir un revenu annuel net positif aux entreprises agricoles du Québec. Une compensation est versée à l'adhérent lorsque le prix de vente moyen d'un produit est inférieur au revenu stabilisé. Celui-ci est basé sur le coût de production moyen des entreprises spécialisées. Le programme est offert dans seize productions agricoles; les protections sont contractuelles, facultatives et couvrent une période de cinq ans. Les deux tiers des contributions au programme sont payés par La Financière agricole, l'autre tiers étant assumé par l'entreprise participante. La relève agricole bénéficie d'une réduction des contributions requises pour participer à ce programme. En 2007-2008, cette réduction s'est chiffrée à près de 2,4 millions de dollars.



L'ASRA est un programme complémentaire dont l'intervention diminue en fonction de l'ampleur des paiements du programme Agri-stabilité qui sont accordés aux adhérents. Pour l'année financière 2007-2008, les compensations du programme ASRA complémentaire, après considération des prévisions de paiements du programme Agri-stabilité, représentent 632,1 millions de dollars, dont 217,2 millions pour le secteur céréalier, 181 millions pour le secteur porcin et 212,2 millions pour le secteur des bovins de boucherie.

Au cours de l'exercice financier, le total des contributions à ce programme s'est élevé à 485 millions de dollars. En 2007-2008, l'ASRA a couvert plus de 16 600 producteurs. Les valeurs assurées en productions végétales et animales représentaient plus de 3,5 milliards de dollars.

Graphique 7
Le bilan des valeurs assurées, des contributions
et des compensations en assurance stabilisation des revenus agricoles
pour les cinq derniers exercices financiers



Les éléments qui font partie des coûts de production des produits couverts par le programme ASRA sont indexés annuellement et soumis à une évaluation exhaustive au moyen d'une enquête effectuée au moins tous les cinq ans auprès d'entreprises spécialisées. Durant l'année 2007-2008, La Financière agricole a entrepris des démarches en vue de faire évaluer les coûts de production du secteur porcin.

D'autre part, la convention liant le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et La Financière agricole, depuis 2001, prévoit que les programmes complémentaires de protection du revenu doivent être évalués tous les cinq ans. Ainsi, au cours de la dernière année, les produits Bouvillons, Veaux d'embouche, Pommes et Pommes de terre ont été évalués par une firme d'évaluateurs indépendante. La Financière agricole a pris en considération les recommandations découlant de ces travaux afin d'améliorer l'efficacité et l'efficacé du programme ASRA.

Le Programme d'assurance récolte (ASREC)

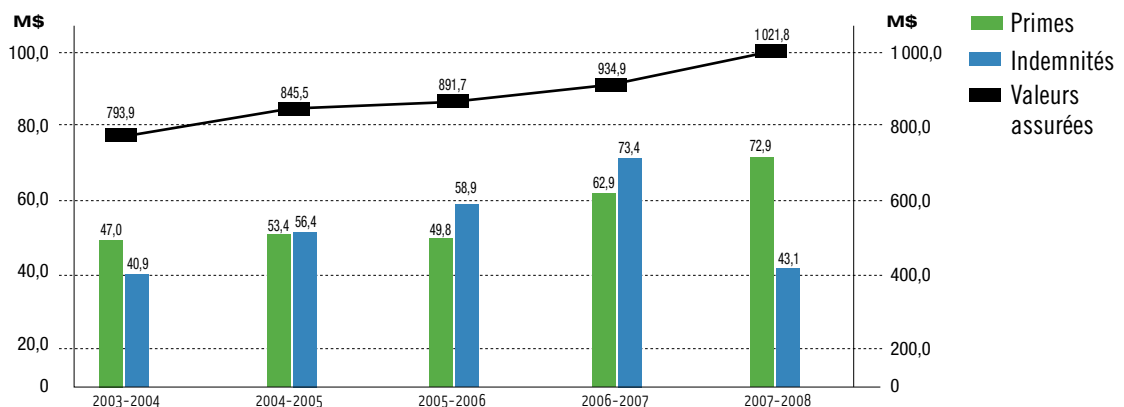
L'assurance récolte couvre des pertes attribuables aux conditions climatiques et aux phénomènes naturels incontrôlables. Selon les cultures, on peut y souscrire pour une protection annuelle, sous forme individuelle ou collective. Le partage de la prime entre le producteur, le gouvernement fédéral et celui du Québec varie selon l'option de garantie choisie. La proportion du financement du programme attribuée aux entreprises agricoles est de 40 % pour la majorité des protections. Les contributions gouvernementales sont assumées à 60 % par le gouvernement fédéral et à 40 % par celui du Québec.

Au cours de l'exercice financier de 2007-2008, près de 13 400 entreprises ont adhéré au Programme d'assurance récolte. Les superficies assurées représentaient plus de 1,4 million d'hectares, les valeurs assurées atteignant plus de 1 milliard de dollars. Les contributions aux primes totalisaient 72,9 millions pour l'exercice financier. Cette année, l'organisation a accordé des indemnités de 43,1 millions de dollars en assurance récolte.



HydroSerre Mirabel, Mirabel, Laurentides

Graphique 8
Le bilan des valeurs assurées, des primes et des indemnités
en assurance récolte pour les cinq derniers exercices financiers



Approche par dérivés climatiques

En 2007, La Financière agricole a établi les pertes liées à la protection collective du foin selon une approche par dérivés climatiques. Cette méthode estime à la fois les pertes de rendement et les pertes de qualité. Les taux de perte reposent sur des modèles mathématiques qui estiment le rendement et la perte de valeur nutritive des fourrages à partir des données climatiques provenant d'un réseau de 234 stations météorologiques. Les indemnités versées en 2007 ont atteint plus de 18 millions de dollars. L'implantation de cette nouvelle méthode a entraîné certaines difficultés et La Financière agricole a pris des mesures pour corriger la situation. De plus, elle poursuivra son implication dans l'expansion du réseau des stations climatiques, qui comptera près de 300 stations en 2009.

Les interventions spéciales en protection du revenu

La Financière agricole s'est vu confier, au cours de cet exercice, l'administration de programmes spéciaux mis en œuvre par les deux ordres de gouvernement.

Le gouvernement du Canada a octroyé une aide financière d'urgence de 400 millions de dollars aux entreprises agricoles canadiennes visant à absorber la hausse des coûts de production des dernières années. Pour être admissible au programme Indemnité pour coûts de production (ICP), l'entreprise agricole devait avoir indiqué, dans sa déclaration de revenus, des ventes de produits admissibles en 2004, 2005 ou 2006. Ce programme est basé sur les ventes nettes qui correspondent, règle générale, à la somme des ventes de produits agricoles admissibles et des indemnités d'assurance récolte, de laquelle on retranche les achats de produits admissibles. Les produits régis par un système de gestion de l'offre (lait, poulets, dindons, œufs) ne sont pas admissibles à l'ICP. Une limite de 450 000 dollars de ventes nettes par entreprise est appliquée. Par ce programme, La Financière agricole a versé une aide de 44,4 millions de dollars directement aux entreprises agricoles du Québec, soit 2,72 % des ventes nettes considérées.



Ferme Lunick, Saint-Eugène-de-Guigues,
Abitibi-Témiscamingue

En décembre 2007, le gouvernement du Québec a mis en place, pour une deuxième année consécutive, le Programme d'aide spéciale aux exploitations porcines touchées par le syndrome de dépérissement post-sevrage (SDPS). En effet, déjà fortement éprouvées par la propagation de la maladie en 2005, les entreprises porcines ont dû composer également avec les conséquences du syndrome en 2006. Le programme d'aide spéciale a apporté un complément aux interventions déjà octroyées au secteur porcin par le programme ASRA et le PCSRA pour l'année 2006. Outre le volet financement du programme d'aide spéciale, La Financière agricole a administré le volet permettant l'octroi d'une compensation lorsque le taux de mortalité des porcs dans l'entreprise visée dépassait 6 %. Cette compensation pouvait atteindre jusqu'à un maximum des deux tiers des pertes après considération de l'intervention du PCSRA. Au 31 mars 2008, les débours s'élevaient à 9,5 millions de dollars pour ce volet, sur un budget total de 15 millions. Les vaccins, dont la distribution a pu être complétée à l'automne 2006, et les efforts investis par les vétérinaires et les producteurs agricoles ont permis de circonscrire l'épidémie du SDPS et de ramener le taux de mortalité des porcs à un niveau normal.

Les investissements de Capital Financière agricole inc.

Capital Financière agricole inc. (CFAI), filiale de La Financière agricole, soutient, sous forme de capital-actions ou de débetures, des projets d'investissement allant de 500 000 dollars jusqu'à 10 millions de dollars. Dans ses interventions, elle accorde une attention particulière aux entreprises de transformation alimentaire et aux initiatives visant les réseaux de distribution utilisés pour commercialiser les produits du terroir et ceux transformés en région. De plus, CFAI cible le créneau des entreprises de transformation en amont du secteur agricole ainsi que celles de deuxième et troisième transformation.

La Financière agricole mise sur la collaboration de son réseau régional afin d'épauler sa filiale. Ainsi, CFAI bénéficie de répondants dans les 23 centres de services de La Financière agricole.

Avec une cinquantaine d'investissements autorisés depuis sa création, CFAI est devenue une référence en capital de risque pour les petites et moyennes entreprises du secteur agroalimentaire. Au cours de l'exercice de 2007-2008, CFAI a autorisé douze investissements, puis déboursé 5,2 millions de dollars, et ce, afin de soutenir des projets totalisant 20 millions de dollars. Trois de ces projets ont été réalisés avec d'autres partenaires financiers. Les investissements autorisés par CFAI se situaient entre 300 000 dollars et 1 000 000 de dollars par entreprise. Ils ont permis de créer 85 emplois et d'en maintenir 325 autres.

Financière agricole du Québec – Développement international (FADQDI)

En novembre 2007 était créée, sous la forme d'un organisme sans but lucratif, Financière agricole du Québec–Développement international, dont le mandat est d'exporter, hors des frontières du Québec, les compétences et le savoir-faire développés par La Financière agricole. Les créneaux dont FADQDI fait la promotion sont le financement agricole, les assurances et la protection du revenu, la géomatique appliquée à l'agriculture et l'aide à la relève agricole. Ses interventions sont diversifiées et se réalisent avec des partenaires québécois ou étrangers. Depuis sa création, l'organisation a présenté des manifestations d'intérêt pour la réalisation de projets en Asie, en Amérique latine, en Afrique et en Europe. Parallèlement, FADQDI a conclu des ententes de collaboration avec des partenaires québécois. Les clients de FADQDI sont des gouvernements, des organismes publics, des associations de producteurs, des entreprises privées, des institutions financières, des assureurs privés, des bailleurs de fonds internationaux, des fondations et des organisations non gouvernementales. FADQDI s'est également dotée d'un conseil d'administration qui conseille l'organisation et la soutient dans ses démarches.



Productions Résinex, La Durantaye, Chaudière-Appalaches

L'état des fonds

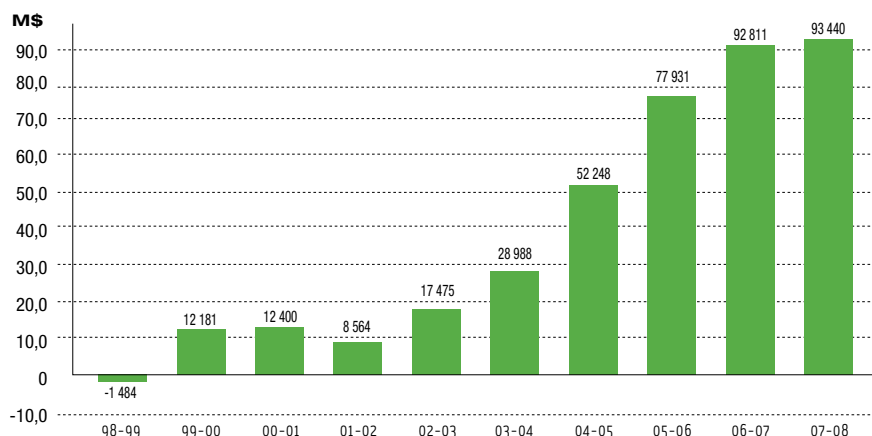
La Financière agricole administre l'actif de différents fonds à titre de fiduciaire.

Le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers

Le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers rembourse, aux institutions financières, les pertes résultant des prêts autorisés par La Financière agricole. Celle-ci assure le financement de ce fonds par un montant versé annuellement, à titre de droits d'assurance.

Au 31 mars 2008, le Fonds présente un surplus cumulé de 93,4 millions de dollars, ainsi que des actifs totalisant 178,4 millions. Quant au portefeuille de prêts garantis par ce fonds, il atteint 4,3 milliards de dollars. Les pertes remboursées par ce dernier aux institutions financières se sont, quant à elles, chiffrées à 7,1 millions relativement à 102 prêts, soit une augmentation de 2 % par rapport à l'année précédente, ce qui représente un rapport de pertes sur l'encours garanti de 0,17 %. À cet égard, l'organisation se compare avantageusement à d'autres institutions financières.

Graphique 9
Historique du solde du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers
de 1998-1999 à 2007-2008

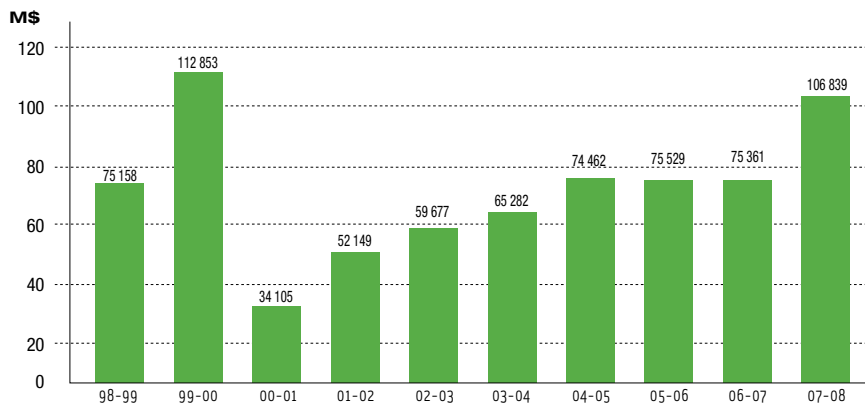


Le Fonds d'assurance-récolte

Ce fonds est constitué par des contributions provenant des adhérents et de La Financière agricole. De plus, les revenus comprennent cette année une contribution du gouvernement fédéral découlant de la liquidation du Fonds du Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes. L'ensemble des contributions doit permettre, à long terme, de payer aux participants les indemnités auxquelles ils ont droit.

Depuis les dix dernières années, le solde du Fonds s'est accru de 31,6 millions de dollars, passant ainsi de 75,2 millions à 106,8 millions au 31 mars 2008.

Graphique 10
Historique du solde du Fonds d'assurance-récolte
de 1998-1999 à 2007-2008

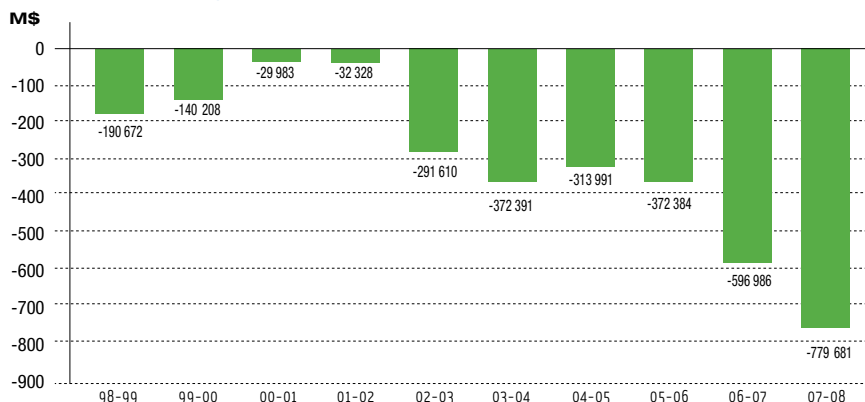


Le Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles

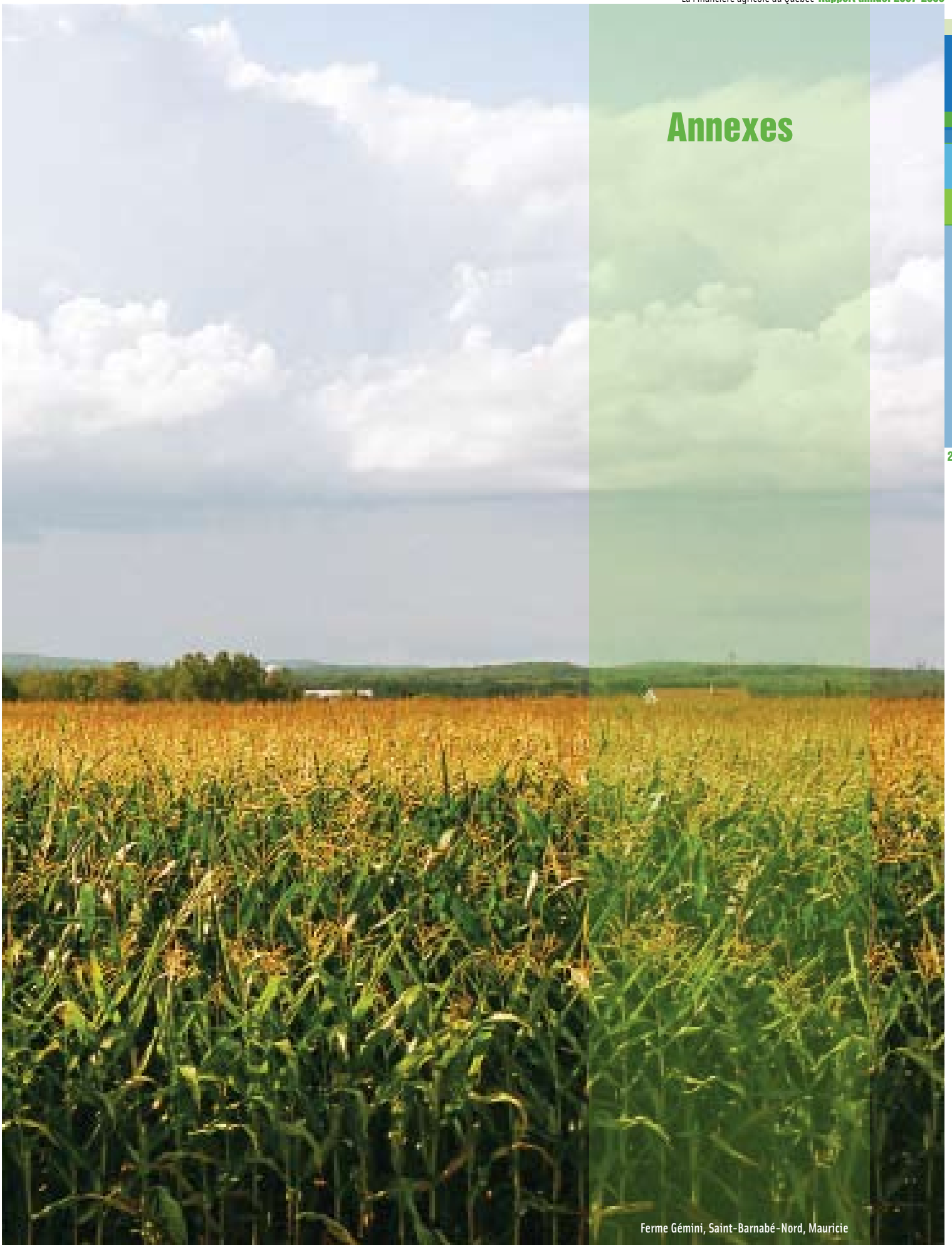
Ce fonds est constitué des contributions provenant des adhérents et de La Financière agricole. L'ensemble des contributions doit permettre, à long terme, de payer aux participants les compensations auxquelles ils ont droit.

À la fin de l'exercice financier de 2007-2008, le déficit cumulé du Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles s'élevait à 779,7 millions de dollars, soit 182,7 millions de plus qu'à la fin de l'exercice précédent. Cette situation est attribuable notamment aux difficultés vécues dans le secteur porcin, où les compensations ont été supérieures de 215,2 millions de dollars aux contributions.

Graphique 11
Historique du solde du Fonds d'assurance-stabilisation
des revenus agricoles de 1998-1999 à 2007-2008



Annexes



1 Informations relatives aux exigences législatives et gouvernementales

Diversité dans la fonction publique

La Financière agricole adhère aux orientations gouvernementales en matière de gestion des personnes. Ces orientations visent à augmenter la représentativité des jeunes, des autres communautés culturelles, des anglophones, des autochtones et des personnes handicapées au sein de la fonction publique québécoise. Ainsi, dans la dernière année, 57,1 % des postes réguliers et occasionnels pourvus par la voie du recrutement ont été attribués à des jeunes de moins de 35 ans.

La proportion de nouveaux employés associés à des groupes cibles a atteint 16,1 %. À cet effet, l'objectif gouvernemental de 25 % constitue un défi de taille, en raison du manque de disponibilité de ce bassin de main-d'œuvre pour les emplois propres à La Financière agricole, et ce, particulièrement en région.

Les membres des autres communautés culturelles représentent 1,6 % de l'effectif total de La Financière agricole, tandis que la représentativité des personnes handicapées est de 0,7 %. Quant à la représentativité des femmes, elle est de 18,1 % pour le personnel cadre et de 44,3 % pour le personnel professionnel.

Règles d'éthique et Code de déontologie

Depuis la mise en place de son code de déontologie, en septembre 2003, et l'instauration des mesures pour le traitement des déclarations d'intérêts des employés, 221 déclarations d'intérêts ont été traitées, dont 44 pour intérêts directs, 157 pour intérêts indirects et 20 pour fonctions extérieures. De ce nombre, 25 déclarations ont été analysées durant l'année en cours. Des mesures particulières de traitement sont mises en place pour les dossiers des entreprises participant à un programme administré par La Financière agricole dans lesquelles un employé détient des intérêts, en vue d'assurer une analyse rigoureuse de chacune des situations ainsi qu'un traitement indépendant, objectif et transparent de ces dossiers.

Politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française

Afin de répondre aux exigences de la Charte de la langue française, La Financière agricole, à l'instar de tous les ministères et organismes de l'Administration, est tenue de communiquer en français avec les personnes morales établies au Québec. Elle a également l'obligation de se conformer à la politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information.

En vertu de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration publique, La Financière agricole a revu sa politique linguistique afin de baliser et d'harmoniser ses pratiques linguistiques. À cet égard, elle a obtenu, le 2 avril 2008, un avis favorable de l'Office québécois de la langue française. Conséquemment, la mise à niveau du Programme de francisation se poursuivra au cours de la prochaine année financière afin d'être complétée d'ici la fin de l'année 2008.

Suivi des recommandations contenues dans le Rapport du Commissaire au développement durable

Le Vérificateur général du Québec déposait, le 13 décembre 2007, le Rapport du Commissaire au développement durable à l'Assemblée nationale. Au chapitre 4 de ce rapport, portant sur la production agricole, certains éléments sont mentionnés concernant La Financière agricole. Le Commissaire au développement durable émet trois recommandations : 1) accélérer l'inclusion de nouvelles mesures associées à l'écoconditionnalité afin que le soutien financier soit tributaire du respect de la réglementation, conformément aux orientations gouvernementales; 2) appliquer, avec rigueur et conformément à la réglementation, les mesures liées à l'écoconditionnalité; 3) élaborer une stratégie permettant de disposer, en temps opportun, d'une information de gestion de qualité et complète afin de s'assurer que tous les producteurs suivent les mesures écoconditionnelles.

La Financière agricole a donné suite au rapport du Commissaire en élaborant un plan d'action. Plusieurs des actions qui y sont mentionnées ont été réalisées au terme de l'exercice. Le détail de ces actions découlant des recommandations du Commissaire ainsi que leurs résultats sont présentés dans le tableau suivant :

Plan d'action à la suite des recommandations du rapport du Commissaire au développement durable, 2007-2008

1. Accélérer l'inclusion de nouvelles mesures associées à l'écoconditionnalité afin que le soutien financier soit tributaire du respect de la réglementation, comme c'est prévu dans les orientations gouvernementales (4.119)

ACTIONS	RÉSULTATS 31 MARS 2008
<p>1.1 Traiter les dossiers des 117 clients non conformes relativement au bilan de phosphore</p> <p>1.1-A. Intervenir auprès des entreprises non conformes, exploitant des lieux avec cheptels supérieurs aux droits d'exploitation ayant généré des surplus de phosphore.</p> <p>1.1-B. Traiter les dossiers des entreprises dont la situation n'est pas régularisée à l'échéance.</p> <p>1.1-C. Traiter les dossiers des entreprises qui n'ont pas déposé leur bilan de phosphore au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) ou qui ne détiennent pas un bilan de phosphore à jour et dont la situation n'est pas régularisée à l'échéance.</p>	<p>105 entreprises ont régularisé leur situation.</p> <p>A. Lettres adressées aux entreprises non conformes leur demandant de régulariser leur situation avant le 31 décembre 2007, sous peine de pénalité.</p> <p>B. Diminution des compensations à l'ASRA estimée à 640 000\$ pour l'année d'assurance 2008.</p> <p>C. Diminution des compensations à l'ASRA estimée à 41 000 \$ pour l'année d'assurance 2007. Une entreprise a également perdu sa protection contre la hausse des taux d'intérêt.</p>
<p>1.2 Modifier les programmes afin d'ajuster les mesures d'écoconditionnalité et d'y inclure de nouvelles mesures</p> <p>1.2-A. Ajuster les mesures d'écoconditionnalité portant sur le bilan de phosphore.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Exiger le dépôt de l'Attestation relative au bilan de phosphore et aux droits d'exploitation des lieux d'élevage ou d'épandage (ARB). <p>1.2-B. Ajouter une mesure portant sur la protection des bandes riveraines.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Informer la clientèle des changements. <p>1.2-C. Ajouter une mesure relative à l'augmentation des superficies en culture (déboisement).</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Informer la clientèle des changements. 	<p>Le 9 novembre 2007, le conseil d'administration a entériné les modifications aux programmes et les mesures sont en vigueur.</p> <p>La clientèle a été informée des nouvelles mesures en 2007, ainsi que des ajustements portant sur le bilan de phosphore au début de 2008.</p>
<p>1.3 Poursuivre l'appui financier aux nouveaux projets-pilotes dans le cadre du Programme de mesures incitatives en agroenvironnement et aménagement d'habitats fauniques en milieu agricole.</p>	<p>Entre 2005 et 2007, La Financière agricole a versé près de 36 000 \$ à 44 entreprises agricoles dans le cadre de ce programme.</p>

Informations relatives aux exigences législatives et gouvernementales (suite)

2. Appliquer, avec rigueur et conformément à la réglementation, les mesures liées à l'écoconditionnalité (4.120)

ACTIONS		RÉSULTATS 31 MARS 2008
2.1	Régulariser l'état de la situation des lieux d'élevage non conformes relativement au bilan de phosphore.	Concernant les cas de lieux non conformes transmis, en 2006 ou en 2007, par le MDDEP et que nous avons traités : 105 entreprises sur les 117 concernées ont régularisé leur situation par rapport au Règlement sur les exploitations agricoles (REA). Les pertes ou la diminution des compensations à l'ASRA pour les entreprises pénalisées correspondent à environ 680 000 \$ pour l'année d'assurance 2007 ou 2008*.
2.2	Abroger la disposition du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) relative au Plan d'accompagnement agroenvironnemental (PAA).	Parmi les modifications de programmes adoptées lors du conseil d'administration du 9 novembre 2007, la disposition relative au Plan d'accompagnement agroenvironnemental (PAA) a été abrogée.
2.3	Réviser la méthode de calcul de la pénalité au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA).	La méthode de calcul de la pénalité au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) a été révisée pour l'année d'assurance 2008.

* Ces résultats correspondent à ceux des actions 1.1-A, 1.1-B et 1.1-C.

3. Élaborer une stratégie permettant de disposer, en temps opportun, d'une information de gestion de qualité et complète afin de s'assurer que tous les producteurs suivent les mesures écoconditionnelles (4.121)

ACTIONS		RÉSULTATS 31 MARS 2008
3.1	Convenir de modalités d'échange d'information formelle et électronique entre la FADQ et le MDDEP.	Des rencontres ont eu lieu à l'automne 2007 et ont permis de définir les modalités d'échange d'information. Les discussions se sont poursuivies durant l'hiver 2008.
3.2	Développer un mécanisme permettant de gérer la non-conformité des lieux relativement aux dispositions du bilan de phosphore. <ul style="list-style-type: none"> ■ Mettre en ligne le formulaire ARB. 	Le formulaire intitulé : <i>ARB</i> est disponible sur le site Internet de La Financière agricole (mars 2008).
3.3	Élaborer le cadre d'application de la mesure d'écoconditionnalité relative aux bandes riveraines.	Le cadre d'application a défini les concepts-clés et a proposé deux méthodes pour délimiter la bande riveraine : la méthode de photo-interprétation et la méthode d'expertise sur le terrain (automne 2007).
3.4	Réaliser un projet-pilote visant à définir les façons de faire pour déterminer la limite des bandes riveraines sur les plans de fermes (géomatique) et sur le terrain.	Le projet-pilote a démontré qu'il était possible de délimiter la bande riveraine sur les plans de fermes (par la méthode de photo-interprétation) et sur le terrain (automne 2007).
3.5	Développer des outils permettant de disposer de l'information et définir un processus administratif pour gérer les programmes en regard de l'application des mesures d'écoconditionnalité.	En cours de réalisation.

La protection des renseignements personnels

Au cours de l'exercice financier de 2007-2008, La Financière agricole a participé au comité interministériel d'évaluation du projet gouvernemental de *Guide d'application du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*.

Les demandes d'accès

En 2007-2008, La Financière agricole du Québec a traité 2 374 demandes d'accès, comparativement à 2 742 en 2006-2007, dont 2 333 font référence à des renseignements personnels. De ce nombre, 1 389 demandes proviennent de tiers ayant obtenu le consentement de la personne concernée pour consulter le plan de ferme électronique (format papier ou vectoriel) conçu par La Financière agricole dans le cadre de la participation des clients aux programmes d'assurance récolte ou de stabilisation.

De plus, parmi les demandes d'accès reçues, treize émanaient du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et visaient près de 920 clients. La communication de renseignements se fait suivant l'application de l'article 2.0.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Conformément à l'article 67.3 de cette loi sur l'accès, La Financière agricole tient un registre des communications de renseignements divulgués à des tiers en vertu des dispositions législatives prévues à cette loi, et ce, dans les situations où l'autorisation préalable des personnes concernées n'est pas requise.

Sondage

Afin d'évaluer les produits Veaux d'embouche et Bouvillons et bovins d'abattage du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, la société a mandaté une firme privée pour réaliser un sondage téléphonique à partir d'un échantillon d'entreprises défini par l'évaluateur et compiler certaines statistiques concernant ces secteurs de production.

Ainsi, dans le cadre de la réalisation du sondage, la société a mis à la disposition du mandataire des renseignements personnels représentant un échantillon de 4 932 entreprises agricoles de Veaux d'embouche et de 512 entreprises de Bouvillons et bovins d'abattage.

Également, au cours de cet exercice financier, La Financière agricole a réalisé, par l'intermédiaire de deux firmes privées, deux sondages sur la satisfaction de sa clientèle, et ce, afin d'obtenir des indications précises et utilisables pour améliorer la qualité de la prestation de ses services et de ses produits.

Un premier sondage a eu lieu au premier trimestre de l'année financière, pour lequel 600 entrevues à caractère ponctuel ont été réalisées. Pour ce faire, la société a transmis au mandataire un fichier de 2 500 clients ayant transigé avec elle au cours des derniers mois précédant le sondage et comportant des renseignements personnels, dont les nom

et prénom, le sexe, la langue de correspondance, l'adresse, incluant le code postal, le nom de l'entreprise, le centre de services, le numéro de téléphone, la production principale et/ou assurée et leur participation au financement, au PCSRA et/ou aux assurances.

Quant au second sondage, les travaux ont débuté au dernier trimestre et a comporté 600 entrevues à caractère ponctuel. La société a alors transmis au mandataire, en deux temps, deux fichiers, comprenant respectivement 1 212 et 1 186 clients ayant transigé avec elle au cours des six derniers mois précédant le sondage et comportant les mêmes renseignements personnels que ceux mentionnés précédemment.

La communication de renseignements à des tiers

En 2007-2008, La Financière agricole a soumis à la Commission d'accès à l'information (CAI) une modification à l'entente intitulée : *Modification à l'Entente concernant la communication de renseignements personnels entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, La Financière agricole du Québec et Agritraçabilité Québec*. Le 8 janvier 2008, la CAI informait les parties qu'elle émettrait un avis favorable sur réception de l'entente signée, ce qui fut fait le 6 février 2008.

Par ailleurs, La Financière agricole a renouvelé trois ententes administratives, dont deux avec la Fédération des producteurs de bovins du Québec, soit une entente à l'égard de la gestion des données d'abattage dans le produit d'assurance stabilisation Bouvillons et bovins d'abattage et une seconde entente relative à la transmission des données et d'informations des producteurs de veaux de grain. Quant à la troisième entente, elle concerne la transmission entre La Financière agricole et le Centre de développement du porc du Québec inc. de données et d'informations des producteurs de porcs destinés à la reproduction.

Eu égard à cette dernière entente, et conformément à l'article 66 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, La Financière agricole du Québec a avisé la CAI qu'elle communiquera, sans leur consentement, des renseignements sur l'identité des adhérents au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) pour les porcs destinés à la reproduction afin de recueillir des renseignements personnels déjà colligés par le Centre de développement du porc du Québec inc.

La Financière agricole est autorisée à communiquer des renseignements à une tierce partie, et ce, sans le consentement de la personne concernée, mais selon les assises légales prévues à cette fin. La liste qui suit définit ces ententes et expose les raisons qui justifient la communication des renseignements personnels.

1 Informations relatives aux exigences législatives et gouvernementales (suite)

Liste des ententes de communication de renseignements

ORGANISMES

RAISONS

ARTICLES DE LOI

<p>Centre d'études sur les coûts de production en agriculture</p>	<p>Dans le cadre du mandat qui lui a été confié par La Financière agricole de réaliser des modèles de coûts de production</p>	<p>Article 67.2 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (LRQ, c. A-2.1)</p> <p>Article 26 de la Loi sur La Financière agricole du Québec (LRQ, c. L-01)</p>
<p>Centre de développement du porc du Québec inc.</p>	<p>Afin que La Financière agricole établisse le nombre de porcs reproducteurs assurables, soit les porcs vendus à des fins de reproduction au cours de l'année d'assurance ainsi que les mâles non castrés vendus pour l'abattage</p>	<p>Article 66 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (LRQ, c. A-2.1)</p> <p>Paragraphe 5 de l'article 18 de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (LRQ, c. P-39.1)</p> <p>Sous-paragraphe 2B de l'article 37 et paragraphe 2 de l'article 66 du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles</p>
<p>Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec</p>	<p>Pour l'établissement du volume assurable à partir du registre de ventes des agneaux</p>	<p>Article 67.2 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (LRQ, c. A-2.1)</p> <p>Article 36 de la Loi sur l'assurance-stabilisation des revenus agricoles (LRQ, c. A-31)</p> <p>Article 38 du Régime d'assurance-stabilisation des revenus agricoles</p>
<p>Fédération des producteurs de bovins du Québec</p>	<p>Aux fins de la gestion des données d'abattage dans le produit d'assurance bouvillons et bovins d'abattage, et ce, afin de déterminer annuellement le gain de poids cumulé des bouvillons et bovins d'abattage assurables</p>	<p>Article 67.2 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (LRQ, c. A-2.1)</p> <p>Articles 52 et 83 du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles</p>
<p>Fédération des producteurs de bovins du Québec</p>	<p>Aux fins de la transmission de données et d'informations des producteurs de veaux de grain, et ce, pour déterminer le nombre de veaux assurables</p>	<p>Article 67.2 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (LRQ, c. A-2.1)</p> <p>Articles 59 et 83 du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles</p>

ORGANISMES	RAISONS	ARTICLES DE LOI
Fédération des producteurs de bovins du Québec	Dans le cadre de la perception, par La Financière agricole, des contributions exigibles visées par le Plan conjoint des producteurs pour les produits bouvillons et bovins d'abattage, veaux d'embouche, veaux de lait et veaux de grain	Articles 68.1, 69 et 70 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (LRQ, c. A-2.1)
Fédération des producteurs de pommes du Québec	Relativement aux informations concernant la mise en marché des pommes du Québec à l'égard des transactions pour chacune des entreprises québécoises	Article 67.2 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (LRQ, c. A-2.1) Article 26 de la Loi sur La Financière agricole du Québec (LRQ, c. L-0.1) Les paragraphes 1 des articles 71 et 88, de même que l'article 83 du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles
Fédération des producteurs de pommes de terre du Québec	Relativement à l'échange des renseignements nécessaires à la gestion de la perception de la contribution des producteurs dans le cadre de l'application du Plan conjoint	Articles 68.1, 69 et 70 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (LRQ, c. A-2.1)
Fédération des producteurs de porcs du Québec	Dans le cadre de son mandat de percevoir, pour La Financière agricole et à l'acquit de cette dernière, toutes les cotisations exigibles dues par les adhérents et payables en vertu du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	Article 67.2 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (LRQ, c. A-2.1) Le paragraphe 1 de l'article 66 et les articles 81 et 83 du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et Agri-Traçabilité Québec	Dans le cadre de l'application du Règlement sur l'identification et la traçabilité de certains animaux découlant de la Loi sur la protection sanitaire des animaux, de même que pour la réception, par La Financière agricole, des droits exigibles des producteurs de bovins et d'ovins en vertu de ce même règlement	Article 22.4 de la Loi sur la protection sanitaire des animaux (LRQ, c. P-42)
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Dans le cadre de l'application de l'article 2.0.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement voulant que La Financière agricole doive communiquer, sur demande du Ministère, tout renseignement lui permettant de s'assurer du respect de cette loi et de tout règlement régissant les activités agricoles	Article 2.0.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement

ANNEXE 2 Des résultats qui comptent

ORIENTATION 1. Faire évoluer les interventions pour augmenter la capacité d'adaptation des entreprises face à l'environnement d'affaires

OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 31 mars 2008
1. Adapter l'offre à l'évolution des entreprises et inciter celles-ci à la performance.	1.1 Finaliser la réflexion sur la méthode d'évaluation des coûts de production.	Degré de réalisation du plan d'adaptation de l'offre.	100 %	100 % Méthode complétée et utilisée pour établir les coûts de production pour les produits Agneaux, Bouvillons et bovins d'abattage, Pommes, Porcs et Veaux d'embouche.
2. Promouvoir et réaliser des interventions souples, responsables et adaptées à l'environnement d'affaires.	2.1 Promouvoir l'utilisation du financement responsable comme levier de développement du secteur agricole.	Maintien du niveau d'activité de financement.	100 %	100 %
	2.2 Réaliser des interventions <i>ad hoc</i> pour supporter des secteurs aux prises avec des problématiques conjoncturelles.	Nombre d'interventions.	2	2 (Soutien aux entreprises acéricoles - déc. 2007 et Programme d'aide spéciale aux exploitations porcines affectées par le syndrome de dépérissement postsevrage - janv. 2008).
3. Favoriser l'émergence de produits à valeur ajoutée.	3.1 Actions à entreprendre pour favoriser l'émergence de produits à valeur ajoutée.	Nombre d'études sectorielles.	1	1 (boissons artisanales) – le 21 nov. 2007.
4. Orienter les programmes de protection du revenu selon les paramètres liés aux données du marché et aux risques historiques.	4.1 Poursuivre l'évaluation des produits ASRA.	Nombre de produits du programme ASRA évalués.	3	3 produits évalués (Pommes de terre, Veaux d'embouche, Bouvillons et bovins d'abattage). 7 rapports d'évaluation approuvés par le C.A. (Pommes de terre, Veaux d'embouche, Bouvillons et bovins d'abattage, Veaux de lait, Veaux de grain, Céréales, maïs et oléagineux, Agneaux).
	4.2 Mettre en application des prix de référence pour chacun des produits assurés à l'ASRA.	Nombre de produits assurés avec un prix de référence.	10	Le concept de prix de référence n'est pas applicable et a évolué vers l'application de paramètres visant un seuil de prix minimum dans le calcul des prix moyens de vente. Des prix minimums sont appliqués à 9 produits.

ORIENTATION 2. Favoriser le développement viable des entreprises agricoles et agroalimentaires

OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 31 mars 2008
1. Poursuivre le développement du soutien à la relève agricole.	1.1 Valoriser les programmes d'aide à la relève par l'organisation de sessions d'information pour la clientèle.	Nombre d'événements organisés.	16	39
2. Poursuivre l'accompagnement des entreprises dans l'atteinte de leurs objectifs agroenvironnementaux.	2.1 Application de la mesure d'écoconditionnalité pour les entreprises agricoles concernées.	Pourcentage des entreprises qui se sont conformées ou qui sont en démarche pour se conformer d'ici 2010 (sur le nombre d'entreprises à qui la FADQ a demandé de se conformer après une indication de non-conformité du MDDEP).	100 %	100 % des entreprises non conformes signifiées par le MDDEP ont vu leur assurance ajustée en conséquence.
	2.2 Élargir à de nouveaux bassins versants la mesure incitative en agroenvironnement et habitats fauniques.	Pourcentage des entreprises qui adhèrent à la mesure.	100 %	100 %
	2.3 Délimitation de la superficie assurable en fonction de la réglementation en vigueur relative au respect d'une largeur minimale de 3 mètres de bande riveraine.	Pourcentage des plans de fermes ajustés.	100 %	100 %
3. Favoriser le développement de produits régionaux.	3.1 Valoriser les interventions de la FADQ dans les produits régionaux en se rapprochant des partenaires des milieux qui sont concernés.	Nombre de partenariats.	20	83 partenariats.
	3.2 Appuyer les initiatives en faveur des produits du terroir et en favoriser la reconnaissance via le soutien à des événements mettant ces produits en valeur.	Nombre d'événements (congrès, foire, événement touristique, de formation).	20	21 événements.
4. Favoriser la saine gestion d'entreprise.	4.1 Communications orientées sur la saine gestion financière à l'occasion de congrès, colloques ou autres événements de même nature.	Nombre de présentations.	5	8 présentations réalisées.
	4.2 S'associer à des partenaires pour la promotion des bonnes pratiques en gestion agricole.	Nombre de participations.	30	83 participations.

ANNEXE 2 Des résultats qui comptent (suite)

ORIENTATION 2. Favoriser le développement viable des entreprises agricoles et agroalimentaires (suite)

OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 31 mars 2008
5. Exercer un rôle clé à titre de partenaire en capital de risque en agroalimentaire.	5.1 Utiliser l'effet levier de CFAI pour la concrétisation de projets agricoles ou agroalimentaires.	Part de marché.	50 %	Part de marché en 2008 à venir, 46 % au 31 mars 2007.
		Nombre de projets d'investissements autorisés.	10	12 projets autorisés.
		Valeur des investissements déboursés.	2,5 M\$	5,2 M\$ d'investissements déboursés.
		Nombre de projets identifiés par le démarchage en région.	10	21 projets soumis à CFAI par le réseau régional.
6. Intervenir davantage en amont et en aval de la production agricole.	6.1 Soutenir des interventions permettant l'acquisition d'actifs qui élargissent ou consolident la filière agroalimentaire.	Nombre de nouveaux projets supportés.	2	5 interventions.

ORIENTATION 3. Renouveler les façons de faire de l'organisation pour améliorer sa performance

OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 31 mars 2008
1. Maintenir et accroître la mobilisation et l'engagement du personnel.	1.1 Poursuivre le renforcement du sentiment d'appartenance en réalisant des sessions d'accueil.	Pourcentage de nouveaux employés accueillis.	100 %	100 %
	1.2 Poursuivre le développement des compétences du personnel via : la réalisation du plan de développement des employés, la formation des employés axée sur la prestation de services à la clientèle, le développement des habiletés de gestion et la pratique de l'évaluation formelle du rendement de l'ensemble du personnel.	Pourcentage de la masse salariale investi en formation.	2 %	4 % de la masse salariale a été investie. Le réseau régional a fait l'objet d'une formation intense axée sur la relation d'affaires à l'automne 2007.
	1.3 Mise en place d'un nouveau programme corporatif de reconnaissance.	Implantation du programme.	100 %	100 % du programme de reconnaissance élaboré. <ul style="list-style-type: none"> ■ Formation des gestionnaires le 17 octobre 2007. ■ Implantation du programme : 5 novembre 2007. ■ 18 sessions « Atelier reconnaissance » ont été données.

ORIENTATION 3. Renouveler les façons de faire de l'organisation pour améliorer sa performance (suite)

OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 31 mars 2008
2. Poursuivre la modernisation de nos moyens d'intervention.	2.1 Poursuivre le développement et la mise en place de la prestation électronique de services.	Pourcentage de réalisation du plan d'implantation.	70 %	<p>50 % atteint. Le dossier en ligne des clients est opérationnel depuis le 12 novembre 2007. La cible de 4 000 clients fixée pour le 30 septembre 2008 a été dépassée le 1^{er} février 2008. La phase I est donc terminée. Un démo du dossier en ligne est également offert sur le site Internet de la société.</p> <p>La réalisation de la phase II de la PÉS, préalablement prévue pour la présente année financière, est reportée à 2008-2009. La stratégie définissant le contenu et la réalisation de la phase II, qui traite principalement des communications, a été présentée au comité de direction en mars 2008.</p>
	2.2 Refonte du système de gestion de l'identification permanente et implantation dans les autres productions animales de l'ASRA.	Réalisation de l'analyse préliminaire.	100 %	<p>15 % de l'analyse préliminaire visant la refonte du système de gestion de l'identification permanente est réalisée. La détermination du volume assurable pour le produit Veaux d'emboche pour les animaux adultes (nouveau produit) sur la base de l'identification permanente sera en vigueur en 2008.</p> <p>Compte tenu de la volonté de la FADQ de couvrir les unités assurables réellement produites dans les produits Veaux d'emboche et Agneaux plutôt que la vache et la brebis, le projet de refonte de l'identification permanente est modifié afin de répondre à cette demande.</p>
	2.3 Réaliser l'analyse (étude de faisabilité) d'une protection d'assurance production couvrant la mortalité animale.	Dépôt de l'étude de faisabilité et du mémoire d'orientation au C.A.	100 %	<p>Cette étude a été mise en attente, car un groupe de travail (fédéral-provincial) en assurance production pour le bétail a le mandat de produire un document d'orientation, document qui est préalable à la finalisation de l'étude de faisabilité.</p>
	2.4 Étendre l'application de l'approche des dérivés climatiques à la protection collective du maïs-grain.	Pourcentage de modélisation complétée.	100 %	<p>Préalable à la réalisation de cette action : analyse des résultats de l'approche des dérivés climatiques implantée en 2007 pour le foin et les pâturages.</p>

ANNEXE 2 Des résultats qui comptent (suite)

ORIENTATION 3. Renouveler les façons de faire de l'organisation pour améliorer sa performance (suite)

OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 31 mars 2008
3. Communiquer de façon efficace.	3.1 Poursuivre la vulgarisation de l'information en fonction des attentes du client.	Pourcentage de la clientèle qui comprend le rôle de la FADQ. Pourcentage de la clientèle qui considère que les communications écrites sont claires.	85 %	85 % de la clientèle considère que la FADQ est un chef de file et 90 % est satisfaite des communications.
	3.2 Accentuer nos initiatives et notre participation à des événements publics.	Nombre d'événements.	30	47
	3.3 Promotion et diffusion de nos interventions auprès de l'ensemble de la clientèle.	Ratio : présence dans les médias/ nombre de communiqués émis.	> 3	34 communiqués ont généré 225 articles et mentions, soit un ratio de 6,6.
4. Viser un niveau optimal de satisfaction de la clientèle.	4.1 Vérifier périodiquement le niveau de satisfaction de la clientèle.	Taux de satisfaction de la clientèle.	> 90 %	91 %
	4.2 Maintenir des relations soutenues avec les représentants du partenaire et avec les intervenants du milieu.	Nombre de rencontres statutaires avec la direction de l'UPA, les fédérations spécialisées et les fédérations régionales. Nombre de rencontres statutaires au niveau régional avec le MAPAQ, les autres ministères et organismes gouvernementaux, les institutions financières, les organismes de développement régional.	60 rencontres	244 193

ORIENTATION 4. Réaliser nos interventions dans le respect du cadre financier de l'organisation

OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 31 mars 2008
1. Accroître la marge de manœuvre financière.	1.1 Maintenir le niveau actuel des revenus autonomes.	Pourcentage d'autofinancement des dépenses d'administration.	50 %	48,08 %
	1.2 Maintenir l'accroissement des coûts d'administration à un taux inférieur à celui du gouvernement du Québec.	Taux de croissance des dépenses.	< 3,9 %	2 %
2. Assurer la pérennité des programmes de protection du revenu.	2.1 Adapter la dynamique de croissance des coûts de programme de sécurité du revenu à la capacité d'intervention financière.	Nombre de scénarios visant l'amélioration de l'état des fonds.	2	25 scénarios d'ajustement du programme ASRA réalisés. Dépôt du rapport du comité spécial sur la situation financière des programmes de la FADQ.

ORIENTATION 4. Réaliser nos interventions dans le respect du cadre financier de l'organisation (suite)

OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 31 mars 2008
3. Assurer la rentabilité de nos investissements.	3.1 Faire connaître sur les marchés étrangers notre savoir-faire et nos technologies dans certains pays ciblés.	Nombre de projets.	2	Mandats réalisés au Mali et au Pérou, présentation de propositions à la Banque mondiale, au Viêt-Nam, en Haïti et en Bosnie-Herzégovine.
4. S'assurer de l'efficacité des coûts d'administration.	4.1 Apprécier l'efficacité des coûts d'administration des programmes par la mesure annuelle et l'analyse des résultats.	Ratios d'efficacité par programme.	Maintien de la moyenne triennale pour chacun des ratios. - Frais d'administration/ chiffre d'affaires ASRA : 0,24 % ASREC : 1,75 % PCSRA : 0,50 % Financement : 0,47 % - Frais d'administration/ client actif ASRA : 451 \$ ASREC : 1 129 \$ PCSRA : 443 \$ Financement : 1 200 \$	<ul style="list-style-type: none"> ■ Frais d'administration/ chiffre d'affaires ASRA : 0,21 % ASREC : 1,57 % Agri-stabilité (PCSRA) : 0,44 % Financement : 0,49 % ■ Frais d'administration/ client actif ASRA : 438 \$ ASREC : 1 173 \$ Agri-stabilité (PCSRA) : 438 \$ Financement : 1 348 \$
5. Assurer l'autofinancement des nouvelles interventions.	5.1 S'assurer que tout nouveau programme confié à la FADQ soit accompagné d'un financement approprié.	Pourcentage d'autofinancement.	Évaluation des coûts et bénéfices pour tout nouveau projet ou programme qui confirme un autofinancement à 100 %.	Impact financier nul, sauf syndrome de dépérissement postsevage (SDPS) 247 k\$. 5 analyses.
6. Renouveler la convention avec le gouvernement du Québec.	6.1 Poursuivre et compléter les discussions et les travaux afférents au renouvellement de la convention.	Conditions de renouvellement approuvées.	100 %	L'actuelle convention a été prolongée d'une année.

FINANCEMENT

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT ET PORTEFEUILLE DE PRÊTS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2007-2008

	SECTEUR AGRICOLE	SECTEUR FORESTIER
Clientèle	14 099	1 522
Encours (M\$)	4 169,2	93,3
Contributions à l'intérêt (M\$)	3,7	0,1
Réclamations payées (M\$)	7,1	0,1
Prêts autorisés en 2007-2008 (M\$)	741,6	19,5
Ouvertures de crédit en 2007-2008 (M\$)	45,9	-
Subventions à l'établissement (M\$)	9,8	-
Subventions au démarrage (M\$)	1,0	-
Subventions à l'encadrement (M\$)	0,6	-

RÉPARTITION DES PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS* SELON LA PRODUCTION

PRODUCTION	2005-2006 (%)	2006-2007 (%)	2007-2008 (%)
Laitière	53,0	59,1	56,5
Porcine	10,6	8,4	7,4
Grandes cultures	5,9	6,0	7,1
Horticole	8,5	6,4	7,7
Bovine	6,2	5,7	6,0
Avicole	1,5	1,8	1,8
Acéricole	2,7	2,3	4,1
Forestière**	3,9	2,9	2,5
Autres	7,7	7,4	6,9
TOTAL	100,0	100,0	100,0

* Autorisés au cours de l'exercice.

** Prêts forestiers seulement.

RÉPARTITION DES OUVERTURES DE CRÉDIT* SELON LA PRODUCTION

PRODUCTION	2005-2006 (%)	2006-2007 (%)	2007-2008 (%)
Horticole	17,0	11,7	11,6
Bovine	26,8	27,9	28,6
Grandes cultures	3,1	7,6	3,8
Porcine	1,9	1,5	1,1
Laitière	1,0	1,0	1,2
Avicole	0,5	0,5	-
Acéricole**	-	0,9	0,3
Autres	1,5	3,0	4,5
Biens et services	48,2***	45,9***	48,9***
TOTAL	100,0	100,0	100,0

* Autorisées au cours de l'exercice; secteur agricole seulement.

** N'inclut pas l'intervention spéciale en acériculture.

*** Coopératives de producteurs de bovins.

LES STATISTIQUES SUR L'APPUI FINANCIER À LA RELÈVE AGRICOLE

RÉPARTITION DES SUBVENTIONS À L'ÉTABLISSEMENT SELON LA PRODUCTION

PRODUCTION	2005-2006 (%)	2006-2007 (%)	2007-2008 (%)
Laitière	53,0	55,0	54,6
Horticole	11,9	12,9	12,1
Porcine	12,3	8,1	8,2
Bovine	6,6	8,7	9,6
Grandes cultures	5,6	3,0	4,2
Avicole	3,0	0,9	1,7
Autres	7,6	11,4	9,6
TOTAL	100,0	100,0	100,0

PROFIL DES PERSONNES* ÉTABLIES EN AGRICULTURE

	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Nombre	331	355	371
Proportion d'hommes	73 %	66 %	67 %
Proportion de femmes	27 %	34 %	33 %
Âge moyen (années)	28,4	28,2	28,7
Scolarité moyenne (années)**	13,1	13,0	13,0
Formation agricole	91 %	92 %	90 %

* Personnes ayant rendu une entreprise admissible à une subvention à l'établissement en vertu du Programme d'appui financier à la relève agricole.

** Les données comparatives pour 2005-2006 et 2006-2007 ont été révisées.

RÉPARTITION DES SUBVENTIONS AU DÉMARRAGE SELON LA PRODUCTION

PRODUCTION	2005-2006 (%)	2006-2007 (%)	2007-2008 (%)
Horticole	21,8	14,3	23,2
Bovine	20,7	22,2	20,2
Grandes cultures	15,0	7,9	17,2
Laitière	6,9	9,5	9,1
Porcine	2,3	4,8	1,0
Avicole	2,3	4,8	1,0
Autres	31,0	36,5	28,3
TOTAL	100,0	100,0	100,0

ASSURANCE

RÉSULTATS DE L'ASSURANCE RÉCOLTE

	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Nombre d'entreprises participantes	13 324	13 520	13 387
Valeurs assurées (M\$)	891,7	934,9	1 021,8
Contributions totales (M\$)	49,8	62,9	72,9
Indemnités (M\$)	58,9	73,4	43,1

RÉSULTATS DE L'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES*

	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Nombre d'entreprises participantes	17 464	17 129	16 624
Productions animales			
Valeurs assurées (M\$)	2 290,4	2 366,4	2 460,8
Contributions totales (M\$)	210,4	168,9	205,7
Compensations (M\$)	160,4	348,3	409,3
Productions végétales			
Valeurs assurées (M\$)	1 038,8	1 097,6	1 075,0
Contributions totales (M\$)	180,9	234,3	279,2
Compensations (M\$)	275,9	253,1	222,8

* Ces données tiennent compte de la complémentarité entre le programme ASRA et le programme Agri-stabilité (PCSRA).

STATISTIQUES SUR L'ASSURANCE RÉCOLTE POUR L'ANNÉE D'ASSURANCE 2007

CULTURES ASSURÉES	CLIENTS ASSURÉS*	UNITÉS ASSURÉES (HECTARES)	UNITÉS ASSURÉES (AUTRES)	VALEURS ASSURÉES (\$)
Système collectif				
Foin	7 910	621 327		262 739 808
Maïs fourrager	2 306	27 834		38 556 899
Céréales	4 278	109 513		39 275 964
Maïs-grain	1 563	106 895		105 521 809
Système individuel				
Blé	1 196	32 424		16 519 492
Orge	1 270	33 946		14 020 958
Avoine	1 010	33 836		11 210 473
Maïs-grain	3 343	251 540		266 708 271
Soya	3 430	132 406		85 202 135
Sarrasin	4	159		35 838
Pois secs	5	173		50 644
Haricots secs	97	3 254		2 728 153
Canola	198	6 836		3 708 213
Fraises	85	392		4 867 016
Framboises	19	39		334 023
Bleuets	121	9 740		6 703 363
Pommiers (arbres)	111		637 671	9 996 703
Pommes (unités arbres)	279		734 786	18 073 408
Légumes de transformation	409	15 836		16 134 621
Miel (ruches)	86		50 244	7 594 809
Légumes maraîchers				
« A » multirisques	288	12 317		48 202 016
« B » grêle	120	3 184		15 259 637
« C » plants vivaces	2	2		11 304
« D » gel	27	361		1 674 842
Pommes de terre	190	13 934		46 661 928
TOTAL	13 387	1 415 948	1 422 701	1 021 792 327

* Un même client peut être assuré dans plus d'une culture.

ANNEXE 3 Tableaux, statistiques et cartes (suite)

STATISTIQUES SUR L'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES POUR LES ANNÉES D'ASSURANCE CONCERNÉES PAR L'EXERCICE FINANCIER DE 2007-2008

PRODUITS ASSURABLES	ANNÉE D'ASSURANCE	VALEURS ASSURÉES (M\$)	NOMBRE D'UNITÉS ASSURÉES (HECTARES)	NOMBRE D'UNITÉS ASSURÉES (AUTRES)
Veaux d'embouche	2007	276,8		242 980 ⁽¹⁾
Bouvillons et bovins d'abattage	2007	357,2		70 637 135 ⁽²⁾
Veaux de grain	2007	71,0		87 031 ⁽³⁾
Veaux de lait	2007	164,8		167 128 ⁽³⁾
Porcelets	2007	491,3		356 164 ⁽⁴⁾
Porcs	2007	1 053,5		7 278 948 ⁽⁵⁾
Agneaux	2007	46,2		175 734 ⁽⁶⁾
Pommes de terre	2006-2007	57,6	12 748,3	
Céréales, maïs-grain et soya				
■ Avoine	2006-2007	91,5	112 535,5	
■ Blé fourrager	2006-2007	21,4	23 444,9	
■ Blé de consommation humaine	2006-2007	35,4	32 917,4	
■ Canola	2006-2007	6,2	5 750,5	
■ Maïs-grain	2006-2007	557,9	381 379,8	
■ Orge	2006-2007	86,4	99 960,4	
■ Soya	2006-2007	185,6	193 632,6	
Pommes	2006-2007	33,0		66 346 ⁽⁷⁾
Total des productions animales		2 460,8		
Total des productions végétales		1 075,0		
Total global		3 535,8		

(1) Vaches (2) Kg de gain (3) Veaux (4) Truies (5) Porcs (6) Brebis (7) Tonnes métriques

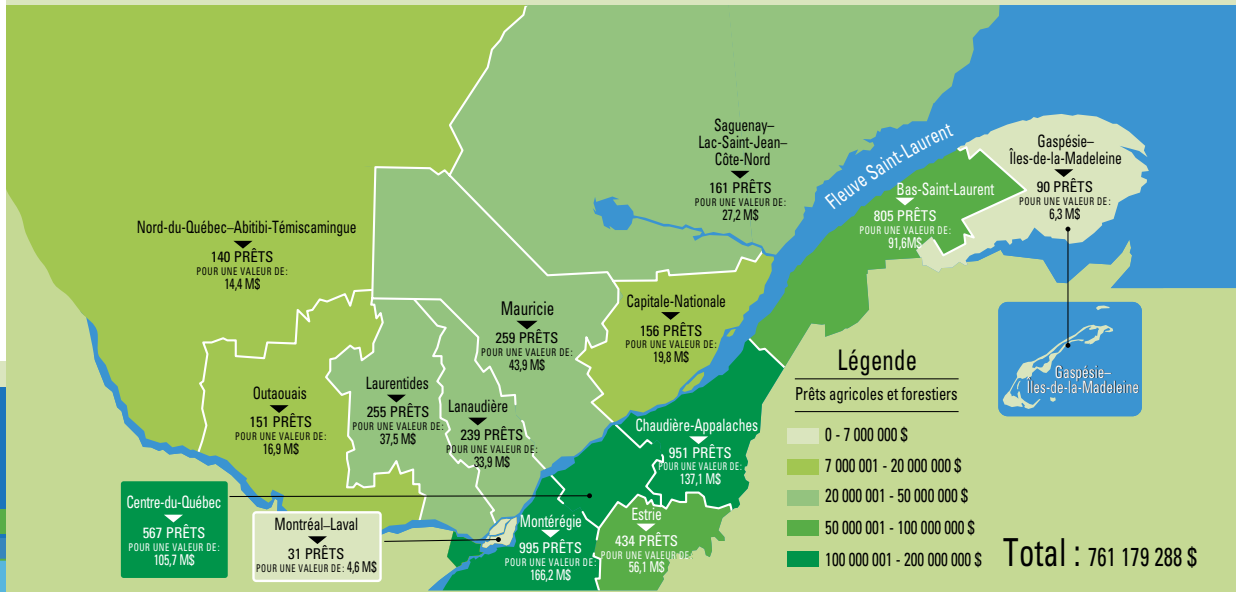
STATISTIQUES SUR LE PROGRAMME CANADIEN DE STABILISATION DU REVENU AGRICOLE*

PRINCIPALE SOURCE DE REVENU	ANNÉE DE PARTICIPATION 2006		
	NOMBRE DE PARTICIPANTS	NOMBRE	PAIEMENTS (M\$)
Lait	6 070	1 601	12,2
Bouvillons et bovins d'abattage	651	354	10,5
Veaux de grain et veaux de lait	325	79	2,1
Veaux d'embouche	3 291	1 767	11,0
Volailles	491	90	1,9
Porcs	1 356	1 155	105,8
Agneaux	646	252	1,9
Grands gibiers	77	38	0,5
Autres animaux	219	107	1,6
Céréales, maïs-grain et oléagineux	3 495	1 378	14,4
Autres grandes cultures	627	216	1,5
Pommes	293	180	2,7
Autres fruits	301	128	2,1
Pommes de terre	244	106	5,3
Légumes	674	356	19,7
Horticulture ornementale	326	164	5,7
Produits de l'érable	1 736	1 024	5,3
Autres	133	58	0,8
TOTAL	20 955	9 053	205,0

* Les paiements relatifs aux dossiers dont le traitement n'est pas terminé ont fait l'objet d'une estimation.

3 Tableaux, statistiques et cartes (suite)

CARTE 1. Répartition des prêts agricoles et forestiers par région administrative pour l'année 2007-2008



CARTE 2. Répartition des ouvertures de crédit* par région administrative pour l'année 2007-2008



* Secteur agricole seulement et n'incluant pas l'intervention spéciale de 25 M\$ en acériculture.

CARTE 3. Répartition du nombre de personnes* qui bénéficient du Programme d'appui financier à la relève, par région administrative pour l'année 2007-2008



* Personnes ayant rendu une entreprise admissible à une subvention à l'établissement ou au démarrage en vertu du Programme d'appui financier à la relève.

CARTE 4. Assurance récolte - Année 2007

STATISTIQUES PAR RÉGION ADMINISTRATIVE*

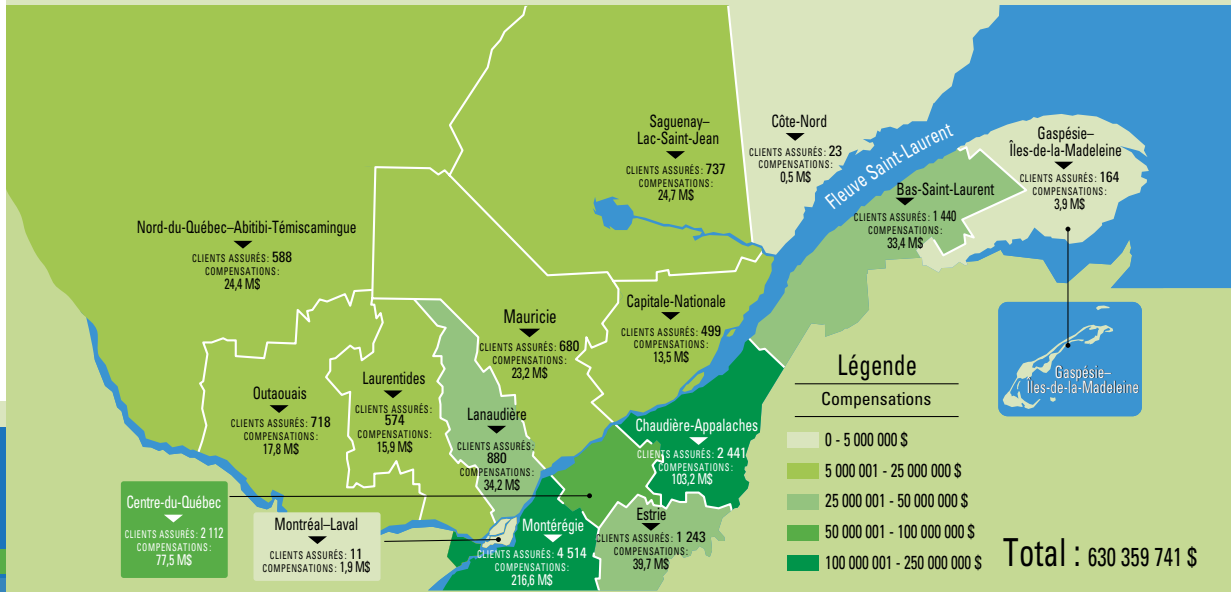


* Indemnités versées selon le dernier relevé effectué le 12 mai 2008.

3 Tableaux, statistiques et cartes (suite)

CARTE 5. Assurance stabilisation des revenus agricoles*

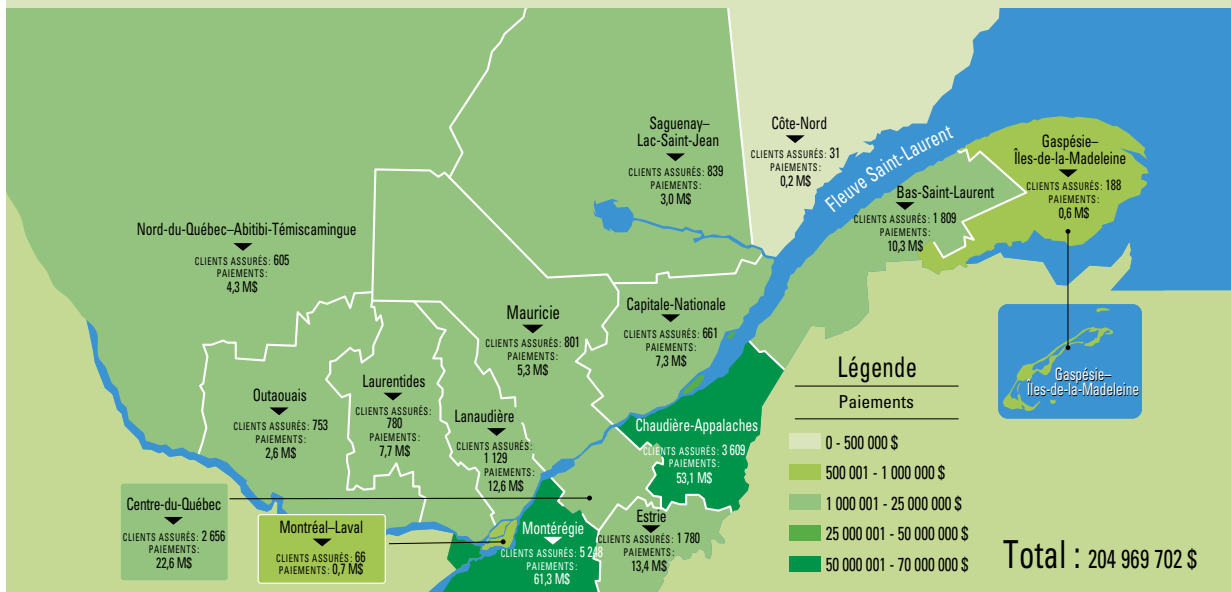
STATISTIQUES PAR RÉGION ADMINISTRATIVE



* Année d'assurance 2006-2007 pour les productions végétales et année d'assurance 2007 pour les productions animales.

CARTE 6. Programme Canadien de stabilisation du revenu agricole - Année 2006

STATISTIQUES PAR RÉGION ADMINISTRATIVE*



* Les paiements relatifs aux dossiers dont le traitement n'est pas terminé ont fait l'objet d'une estimation.

SIÈGE SOCIAL

1400, boulevard de la Rive-Sud
Saint-Romuald (Québec) G6W 8K7

Téléphone : 418 838-5602

Télécopieur : 418 833-3871

Courriel : financiereagricole@fadq.qc.ca

www.fadq.qc.ca

CENTRES DE SERVICES

Sans frais : 1 800 749-3646

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**Centre de services d'Amos**

261, 1^{re} Avenue Ouest

Amos (Québec) J9T 1V1

Téléphone : 819 444-5335

Télécopieur : 819 444-5382

Courriel : amos@fadq.qc.ca

Centre de services de Rouyn-Noranda

53, rue du Terminus Ouest, 1^{er} étage
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2P4

Téléphone : 819 763-3759

Télécopieur : 819 763-3617

Courriel : rouyn@fadq.qc.ca

**BAS-SAINT-LAURENT-GASPÉSIE-
ÎLES-DE-LA-MADELEINE****Centre de services de Caplan**

34-A, boulevard Perron Ouest, C. P. 500

Caplan (Québec) G0C 1H0

Téléphone : 418 388-2689

Télécopieur : 418 388-2926

Courriel : caplan@fadq.qc.ca

Centre de services de Rimouski

337, rue Moreault, bureau 2.10

Rimouski (Québec) G5L 1P4

Téléphone : 418 727-3586

Télécopieur : 418 727-3564

Courriel : rimouski@fadq.qc.ca

Centre de services**de Rivière-du-Loup**

351, boulevard de l'Hôtel-de-Ville

Bureau 200

Rivière-du-Loup (Québec) G5R 5H2

Téléphone : 418 867-1264

Télécopieur : 418 867-4126

Courriel : riviere-du-loup@fadq.qc.ca

CAPITALE-NATIONALE-CÔTE-NORD**Centre de services de Québec**

5055, boulevard Wilfrid-Hamel Ouest

Bureau 100

Québec (Québec) G2E 2G6

Téléphone : 418 528-1552

Télécopieur : 418 528-1680

Courriel : quebec@fadq.qc.ca

CENTRE-DU-QUÉBEC**Centre de services de Drummondville**

750, boulevard René-Lévesque

Bureau 100

Drummondville (Québec) J2C 7N7

Téléphone : 819 475-8461

Télécopieur : 819 475-1400

Courriel : drummondville@fadq.qc.ca

Centre de services de Nicolet

460, boulevard Louis-Fréchette

1^{er} étage

Nicolet (Québec) J3T 1Y2

Téléphone : 819 293-6991

Télécopieur : 819 293-8426

Courriel : nicolet@fadq.qc.ca

Centre de services de Victoriaville

767, boulevard Industriel Est

Bureau 200

Victoriaville (Québec) G6T 1S7

Téléphone : 819 758-8239

Télécopieur : 819 752-7950

Courriel : victoriaville@fadq.qc.ca

CHAUDIÈRE-APPALACHES**Centre de services de Lévis**

5410, boulevard de la Rive-Sud

Bureau 079

Lévis (Québec) G6V 4Z2

Téléphone : 418 833-7575

Télécopieur : 418 835-0587

Courriel : levis@fadq.qc.ca

Centre de services de Sainte-Marie

Place Mariville

1068, boulevard Vachon Nord, bureau 200

Sainte-Marie (Québec) G6E 1M6

Téléphone : 418 386-8084

Télécopieur : 418 386-8092

Courriel : sainte-marie@fadq.qc.ca

Centre de services de Saint-Georges

11500, 1^{re} Avenue, bureau 110

Saint-Georges (Québec) G5Y 2C3

Téléphone : 418 226-3110

Télécopieur : 418 226-3500

Courriel : saint-georges@fadq.qc.ca

ESTRIE**Centre de services de Sherbrooke**

4260, boulevard Bourque, bureau 1.20

Sherbrooke (Québec) J1N 4B3

Téléphone : 819 820-3393

Télécopieur : 819 820-3925

Courriel : sherbrooke@fadq.qc.ca

**LAURENTIDES-LANAUDIÈRE-LAVAL
ET MONTRÉAL****Centre de services de L'Assomption**

300, rue Dorval, C.P. 3250

L'Assomption (Québec) J5W 4M9

Téléphone : 450 589-2204

Télécopieur : 450 589-9727

Courriel : assomption@fadq.qc.ca

Centre de services de Saint-Eustache

7, chemin de la Grande-Côte
Saint-Eustache (Québec) J7P 5L3

Téléphone : 450 472-1140

Télécopieur : 450 472-3911

Courriel : saint-eustache@fadq.qc.ca

MAURICIE**Centre de services de Trois-Rivières**

5195, boulevard des Forges, bureau 01
Trois-Rivières (Québec) G8Y 4Z3

Téléphone : 819 371-6609

Télécopieur : 819 371-6970

Courriel : trois-rivieres@fadq.qc.ca

MONTÉRÉGIE**Centre de services de Granby**

328, rue Principale, bureau 220
Granby (Québec) J2G 2W4

Téléphone : 450 776-7145

Télécopieur : 450 776-7127

Courriel : granby@fadq.qc.ca

Centre de services de La Prairie

170, boulevard Taschereau, bureau 245
La Prairie (Québec) J5R 5H6

Téléphone : 450 444-1678

Télécopieur : 450 444-1748

Courriel : laprairie@fadq.qc.ca

Centre de services**de Salaberry-de-Valleyfield**

157, rue Victoria, bureau 108
Salaberry-de-Valleyfield
(Québec) J6T 1A5

Téléphone : 450 370-3040

Télécopieur : 450 370-3045

Courriel : valleyfield@fadq.qc.ca

Centre de services de Saint-Hyacinthe

3100, boulevard Laframboise
Bureau 204

Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 4Z4

Téléphone : 450 778-6635

Télécopieur : 450 778-6610

Courriel : saint-hyacinthe@fadq.qc.ca

Centre de services**de Saint-Jean-sur-Richelieu**

875, 1^{re} Rue
Saint-Jean-sur-Richelieu
(Québec) J2X 3C7

Téléphone : 450 346-8780

Télécopieur : 450 358-9780

Courriel : saint-jean@fadq.qc.ca

OUTAOUAIS**Centre de services de Gatineau**

999, rue Dollard, bureau 100
Gatineau (Québec) J8L 3E6

Téléphone : 819 986-1997

Télécopieur : 819 986-1529

Courriel : gatineau@fadq.qc.ca

SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN**Centre de services d'Alma**

100, avenue Saint-Joseph Sud
Bureau 208

Alma (Québec) G8B 7A6

Téléphone : 418 668-2369

Télécopieur : 418 662-2811

Courriel : alma@fadq.qc.ca

Recouvrement

170, boulevard Taschereau, bureau 245
La Prairie (Québec) J5R 5H6

Téléphone : 450 444-7115

Sans frais : 1 866 423-3235

Télécopieur : 450 444-9301

Courriel : recouvrement@fadq.qc.ca

Financement forestier

Courriel : forestier@fadq.qc.ca

Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de La Financière agricole du Québec

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE les articles 34 et 43 du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics prévoit que chaque organisme du gouvernement doit se doter d'un code d'éthique et de déontologie dans le respect des normes édictées par ce règlement;

ATTENDU QUE La Financière agricole du Québec, instituée par la Loi sur La Financière agricole du Québec (LRQ, chapitre L-0.1) est un organisme du gouvernement;

ATTENDU QUE La Financière agricole du Québec a principalement pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire québécois;

ATTENDU QUE La Financière agricole du Québec administre la Loi sur La Financière agricole du Québec et les programmes qui relèvent de sa responsabilité;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de La Financière agricole est composé de membres provenant des secteurs agricole, financier et public;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter un code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration basé sur les orientations gouvernementales en cette matière et qui tient compte de certaines particularités inhérentes à la mission de La Financière agricole du Québec.

SECTION 1. Dispositions générales

1. Dans la réalisation de sa mission, La Financière agricole doit offrir des services publics de qualité, avec un souci constant d'efficacité et d'efficience en privilégiant, entre autres, la cohérence et la clarté des décisions de l'organisme, une relation d'affaires avec chaque client basée sur le respect et la compétence ainsi que l'impartialité pour un traitement équitable dans l'administration de ses programmes.
2. Le présent code vise donc à favoriser la qualité de l'administration de La Financière agricole par l'adhésion des membres de son conseil d'administration à des normes élevées d'intégrité, d'impartialité et de transparence.

SECTION 2. Règles d'éthique et de déontologie

3. Le membre du conseil d'administration de La Financière agricole est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (LRQ, chapitre M-30), le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, la Loi sur l'accès à l'information des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (LRQ, chapitre A-2.1), la Loi sur La Financière agricole du Québec ainsi que ceux établis dans le présent code. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent. Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles.

4. Le membre du conseil d'administration est nommé pour contribuer, dans le cadre de son mandat, à la réalisation de la mission de la société et à la bonne gestion de ses biens.

Sa contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

5. Le membre du conseil d'administration est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue.

Il ne peut utiliser à son profit ou au profit d'un tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions.

Ces obligations n'ont cependant pas pour effet d'empêcher un administrateur public représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige à son égard le respect de la confidentialité.

6. Le membre du conseil doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane.
7. Le membre du conseil doit faire preuve de réserve en tout temps, notamment dans la manifestation publique de ses opinions politiques. Notamment, il s'abstient de toute déclaration ou de prise de position incompatible avec la mission de la société.
8. Avec les tiers, le membre du conseil s'abstient de toute intervention ou de tout commentaire relativement à toute affaire passée, présente ou future qui relève de la compétence de la société, de nature à faire naître des doutes sur son intégrité ou sur celle de ses collègues.

Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de La Financière agricole du Québec (suite)

9. Le membre du conseil doit organiser ses affaires personnelles d'une façon qui ne nuit pas à l'exercice de ses fonctions.
10. Le membre du conseil doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

Il doit déclarer au président du conseil d'administration tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut ou pourrait faire valoir contre la société, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur. Cet intérêt existe également lorsque ce membre participe ou que son conjoint, sa conjointe ou un proche participe à un programme administré par la société en matière, entre autres, de financement, d'assurance ou de protection du revenu.

Il est tenu de mettre à jour la déclaration contenant cette information dès qu'un changement survient dans sa situation.

Les situations de conflit d'intérêts peuvent être reliées à l'argent, aux liens familiaux ou personnels, à l'information, à l'influence ou au pouvoir.

11. Le membre du conseil d'administration qui est également à l'emploi de la société ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la société. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

Ce membre est exclu de l'admissibilité aux divers programmes administrés par la société, et ce, tant personnellement que par l'intermédiaire d'une compagnie, d'une société ou d'autres groupes dont il serait membre ou ferait partie sans égard au pourcentage de participation détenu. Il est également exclu de tout appel d'offres fait dans le cadre de la réalisation de garanties prises en vertu de l'un ou l'autre des programmes administrés par la société.

12. Le membre du conseil qui n'est pas à l'emploi de la société et qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la société doit, sous peine de révocation, dénoncer par écrit cet intérêt au président du conseil.

Dans ce cas, le membre doit en outre se retirer de la séance du conseil pour la durée des délibérations et du vote relatif à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt.

13. Le membre du conseil nommé suite à une désignation par l'association accréditée en vertu de la Loi sur les producteurs agricoles (LRQ, chapitre P-28), conformément à l'article 6 de la Loi sur La Financière agricole du Québec, qui sollicite une aide financière de la société ou participe à un programme administré par la société directement ou en relation avec une entreprise agricole à titre d'actionnaire, d'administrateur, de dirigeant, de conseiller, de contractant ou d'employé, ne se trouve pas en conflit d'intérêts si l'aide demandée ou la participation de l'entreprise satisfont aux exigences suivantes :

- le membre en cause ne participe, ni n'influence de quelque manière les délibérations et la décision de la société;
- l'aide ou la participation a été accordée selon le processus décisionnel en vigueur au sein de la société.

14. Le secrétaire du conseil d'administration doit faire état, dans le procès-verbal de la séance du conseil, du retrait d'un membre du conseil de la séance ou de son abstention aux délibérations et à la décision rendue.

15. Le membre du conseil observe une règle de stricte neutralité et d'impartialité à l'égard de l'ensemble des partenaires de la société, qu'il s'agisse notamment d'institutions financières, d'avocats, de notaires, d'agronomes ou de comptables.

16. Le membre du conseil d'administration qui est à l'emploi de la société doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf si l'autorité qui l'a nommé le nomme ou le désigne aussi à d'autres fonctions. Il peut toutefois, avec le consentement du président du conseil, exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans les organismes sans but lucratif.

17. Le membre du conseil, autre que le président du conseil et le président-directeur général, appelé ou invité à représenter officiellement la société à l'externe doit, au préalable, obtenir l'autorisation expresse du président du conseil et il ne peut d'aucune manière lier autrement la société.

Toute semblable représentation au nom de la société par le membre du conseil doit être compatible avec la mission, les orientations et les politiques de la société.

18. Le membre du conseil ne doit pas confondre les biens de la société avec ses propres biens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers. Il en va de même des services mis à sa disposition par la société ou auxquels il a accès.

19. Le membre du conseil ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

Il ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

Il doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

20. Le membre du conseil qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au sein de la société.

Le membre du conseil qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la société ou un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une opération à laquelle la société est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

21. Le membre du conseil qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique élective doit se conformer aux dispositions spécifiques prévues au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

SECTION 3. Mise en œuvre

22. Le président du conseil d'administration de La Financière agricole doit s'assurer du respect par les membres du conseil des principes d'éthique et des règles de déontologie. Le secrétaire de la société tient un registre de toutes les déclarations d'intérêts et en assure la confidentialité et le suivi. Il dresse un bilan annuel faisant état du nombre de cas de conflits traités, des manquements constatés au cours de l'année, des décisions prises et des sanctions imposées par l'autorité compétente ainsi que le nom des membres révoqués ou suspendus au cours de l'année. Ce bilan, diffusé dans le rapport annuel de la société, exclut toute information nominative et préserve la confidentialité des renseignements obtenus.

23. Le membre du conseil à qui l'on reproche un manquement à l'éthique ou à la déontologie peut être l'objet de mesures disciplinaires. La sanction qui peut être imposée est la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.

Dans le cas d'une situation nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, le membre du conseil peut être relevé provisoirement de ses fonctions par l'autorité compétente, avec rémunération le cas échéant, afin de permettre une prise de décision appropriée.

Toute sanction imposée à un membre du conseil, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.

24. L'autorité compétente pour agir aux fins de l'application des mesures disciplinaires à l'égard d'un membre du conseil est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.

SECTION 4. Dispositions finales

25. Le présent code entre en vigueur le 17 mai 2002.

ANNEXE 6 Conseil d'administration de La Financière agricole du Québec



RANGÉE ARRIÈRE

Renée Saint-Hilaire
Secrétaire générale
La Financière agricole
du Québec

Christian Overbeek
Président
La Fédération des producteurs
de cultures commerciales
du Québec

Marthe Lacroix**
Vice-présidente Actuarial
La Capitale assurances
générales inc.

Claude Lacoste²
Président
La Fédération québécoise
des producteurs de fruits
et légumes de transformation

Rénald Boucher**
Administrateur
Ex-président
et chef de l'exploitation
Fédération des caisses
Desjardins du Québec

Jean Larose
Directeur général
Union des producteurs
agricoles

Annette Harnois-Coutu**
Présidente
Fédération de l'Union
des producteurs agricoles
de Lanaudière

Marcel Ostiguy
Administrateur
Ex-président
Aliments Carrière inc.

Diane Jean
Sous-ministre
Ministère des Services
gouvernementaux

RANGÉE AVANT

Michel R. Saint-Pierre *
Vice-président du conseil
Sous-ministre
Ministère de l'Agriculture, des
Pêcheries et de l'Alimentation
du Québec

Christian Lacasse¹ *
Président du conseil
Président général
Union des producteurs
agricoles

Jacques Brind'Amour*
Président-directeur général
La Financière agricole
du Québec

* Membres du Comité exécutif.

** Membres du Comité de suivi budgétaire et de vérification.

1. À compter du 13 février 2008, en remplacement de M. Laurent Pellerin.

2. À compter du 13 février 2008, en remplacement de M. Pierre Lemieux.

Comité de direction de La Financière agricole du Québec

ANNEXE 7



57

Jean-François Brouard
Vice-président
aux affaires corporatives

Renée Saint-Hilaire
Secrétaire générale

Alain Pouliot
Vice-président
aux assurances et à
la protection du revenu

Jacques Brind'Amour
Président-directeur
général

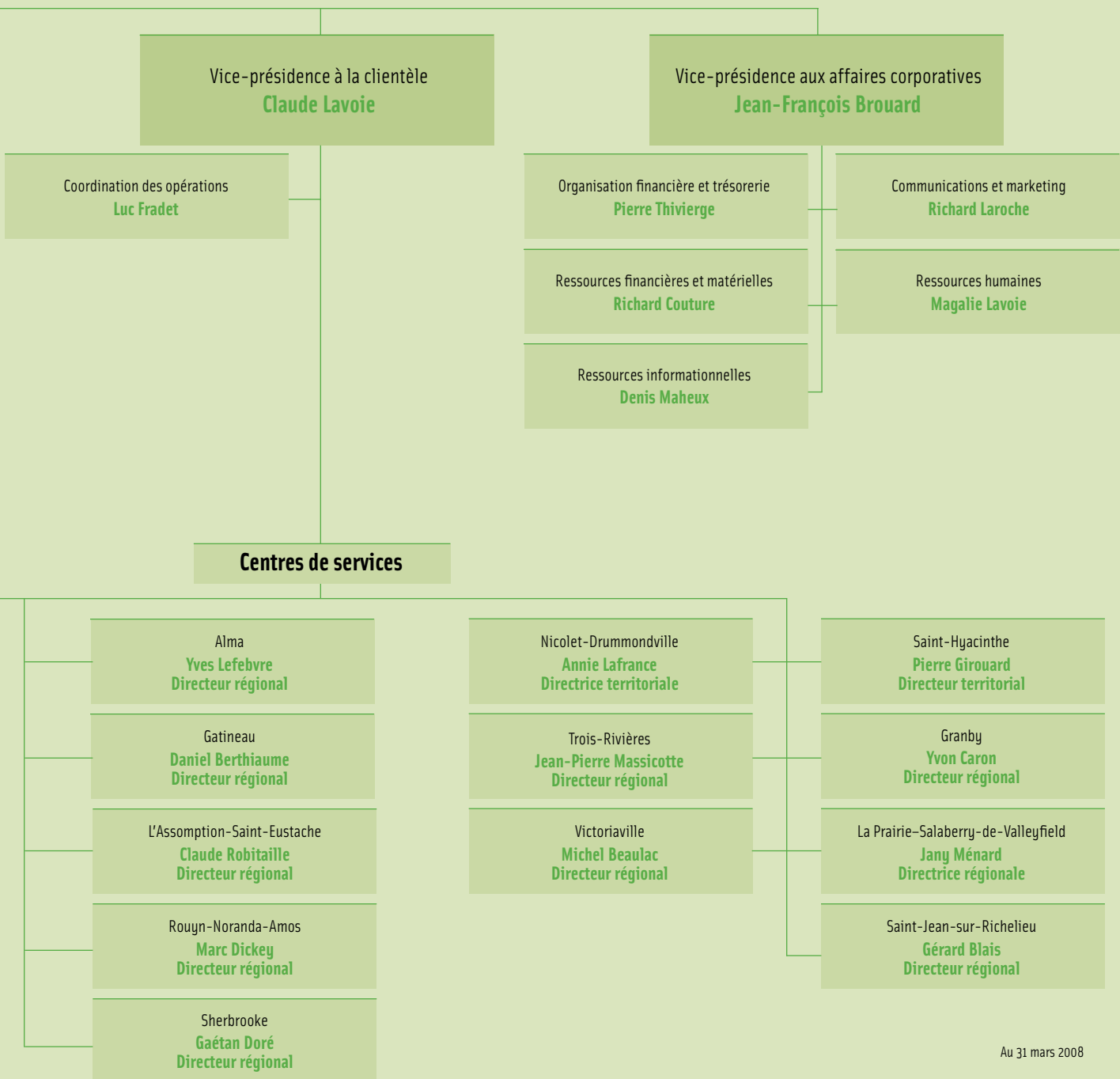
Norman Johnston
Vice-président
au financement

Claude Lavoie
Vice-président à la clientèle

ANNEXE 8 Organisation administrative

58







RANGÉE ARRIÈRE

Hubert Carrier*, **
Directeur des investissements
– Agroalimentaire
Fonds de solidarité FTQ

Gilbert Lavoie
Économiste principal
Union des producteurs
agricoles

Renée Saint-Hilaire
Secrétaire
Capital Financière
agricole inc.

Jacques Desmeules**
Président du conseil
de La Survivance
Mutuelle d'assurance-vie
et administrateur
de sociétés

Jacques Brind'Amour*
Président du conseil
Président-directeur général
La Financière agricole
du Québec

Marie-Christiane Lecours
Vice-présidente aux finances
Biscuits Leclerc ltée

RANGÉE AVANT

Norman Johnston**
Vice-président
au financement
La Financière agricole
du Québec

Pierre Lemieux*
Premier vice-président
général
Union des producteurs
agricoles

Dominique Vignola
Directeur général
Capital Financière
agricole inc.

Johanne Tanguay
Directrice générale
Cintech agroalimentaire

Ernest Desrosiers
Sous-ministre associé
Ministère de l'Agriculture,
des Pêcheries et de
l'Alimentation

* Membres du Comité exécutif.

** Membres du Comité de vérification.

